

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Conseil Communautaire 28 Février 2023

Le débat d'orientations budgétaires (DOB), prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, a lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il a pour but d'éclairer l'élaboration du budget primitif qui intervient en avril. Il s'agit d'une discussion, sans vote, autour des orientations présentées dans un rapport adressé préalablement à chaque conseiller communautaire.

Ce document présente des éléments factuels rétrospectifs et prospectifs qui permettent d'alimenter le débat. Il donne une tendance sur les orientations, tant en termes de fonctionnement que d'investissement.

Outre les grandes masses de dépenses et recettes prévisionnelles, il est prévu, depuis le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, que soit indiqué dans le rapport, un certain nombre d'éléments concernant les ressources humaines : la structure des effectifs, les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération (traitement indiciaire, régime indemnitaire, nouvelle bonification indiciaire, heures supplémentaires rémunérées et avantages en nature), la durée effective du travail.

De plus, la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 ajoute deux nouvelles informations à inclure dans le DOB: l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Mail: contact@paysduneubourg.fr

PROJET DE BUDGET 2023

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Principes budgétaires 2023

La Communauté de Communes du Pays du Neubourg (CCPN) subit les mêmes <u>contraintes financières</u> que l'ensemble de ses communes membres, à savoir : la stagnation des dotations de l'Etat après une baisse historique et brutale, l'atteinte continue à son autonomie fiscale et une incertitude quant à l'évolution des finances publiques locales mises à mal par la crise économique actuelle.

En outre, comme tous les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), la CCPN doit impérativement faire face aux conséquences prévisibles de l'approfondissement progressif de son bloc de compétences résultant de la Loi NOTRe et au désengagement de nombreux services publics de proximité en milieu rural.

La CCPN s'est vu confier par ses communes membres un rôle de fédérateur et de facilitateur des initiatives locales, un rôle de défenseur des intérêts du Pays du Neubourg dans le paysage institutionnel eurois et un rôle de promoteur de la ruralité. Comme par le passé, et malgré les incertitudes, la CCPN continuera de s'y employer avec conviction, en misant sur le développement social, économique et technologique de son territoire.

Après deux années bouleversées par la crise sanitaire, 2022 a marqué la reprise progressive de l'activité et des projets de développement voulus par l'équipe communautaire élue en 2020.

2023 verra ainsi aboutir plusieurs réflexions stratégiques mises en œuvre dès 2023-2024 et sur les prochaines années (actions en faveur de la mobilité, de la réduction des déchets, de la production d'énergie verte, de l'attractivité touristique du Pays du Neubourg, de la valorisation du métier d'auxiliaire de vie, etc...).

Comme toujours, l'esprit de **sobriété** et de **pragmatisme** qui caractérise notre territoire permettra de n'engager que des projets nécessaires et réalistes et de les autofinancer autant que possible grâce aux économies réalisées par ailleurs. Les marges de manœuvre financières ainsi dégagées permettront également à la CCPN de saisir toutes opportunités de renforcement de son attractivité (lutte contre les déserts médicaux, maintien des services publics, etc...).

Enfin, il sera proposé d'acheter l'ancien centre départemental d'exploitation routière jouxtant le siège de la CCPN afin d'améliorer les conditions de stockage des engins et du matériel de voirie, d'agrandir les locaux et d'améliorer les conditions d'accueil.

Bilan de l'exercice budgétaire 2022 et perspectives budgétaires 2023 pour le budget principal

A ce jour, la Trésorerie municipale n'étant pas encore en mesure d'éditer ses comptes de gestion, il n'est pas possible de certifier d'ores et déjà les résultats comptables 2022. Au demeurant, toutes les écritures ayant été passées et vérifiées, il est possible de connaître globalement les résultats et d'en tirer les conclusions pour la préparation du budget 2023. Pour cette raison nous indiquerons environ devant les montants relatifs à l'exercice 2022.

Le compte administratif 2022 laisse apparaître un résultat de la Section de Fonctionnement excédentaire d'environ 982 119,26 euros.

En 2022, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 4,44 %, passant de 4 615 741,88 euros à environ 4 820 771,85 euros (environ 5 106 423,34 euros si l'on ajoute les opérations d'ordre). Quant aux recettes de fonctionnement, elles ont augmenté de 7,26%, passant de 5 676 388,5 euros à environ 6 088 542,60 euros.

Ces résultats confirment la reprise de l'activité, suite aux mesures anti COVID 2020 et 2021.

En Section d'Investissement, le compte administratif 2022 laisse apparaître un excédent sur l'exercice d'environ 572 081,67 euros. En intégrant le solde d'exécution de l'exercice antérieur (solde déficitaire de 731 949,40 € euros) et les restes à réaliser de l'exercice qui seront reportés en 2023 (138 231,87euros en dépenses et 34 394,76 euros en recettes), la Section d'Investissement affiche un déficit d'environ 263 704,84 euros couvert par l'affectation, via le compte 1068, d'une partie de l'excédent de fonctionnement.

L'exercice 2023 s'engage donc dans un contexte qui permet de poursuivre la stratégie de désendettement engagée en recourant à l'autofinancement des dépenses d'investissement, tout en reconstituant des marges de manœuvre financières, indispensables dans l'actuelle période de crise. Le projet de budget 2023 devra également tenir compte des incertitudes liées aux lourdes dépenses d'investissement à venir, notamment en matière de ruissellements, et à la fragilité de certains budgets annexes difficilement maîtrisables (nombre d'heures d'intervention par le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, évolution des coûts de collecte et traitement des déchets, etc.).

Il faut noter pour 2023 l'impact de la nomenclature comptable M57 mise en place au sein de la CCPN. Elle impose l'application des intérêts courus non échus à la date de clôture de l'exercice. L'effet sur l'exercice où s'applique, pour la première fois, cette méthode affiche artificiellement une hausse des frais financiers qui ne se retrouve pas sur les exercices suivants. Il faut aussi noter l'impact financier de la hausse des taux variables sur lesquels 2 de nos emprunts sont indexés. L'un de ces emprunts présente un encours de 433 107 € au 31/12/2022 sur la Voirie et sera soldé seulement en 2049. Son taux d'intérêts a quasiment triplé entre le début (0.8%) et la fin de l'année (2,30%). Son remboursement anticipé est envisagé dès 2023.

Concernant la Section de Fonctionnement, il est envisagé un projet de budget 2023 avec un objectif de maîtrise des dépenses. Cependant, nous subissons nous aussi les effets inflationnistes dus notamment à la crise énergétique. Pour y pallier, nous nous sommes d'ores et déjà inscrits dans le dispositif de « l'amortisseur d'électricité ». Revenir aux tarifs réglementés n'est malheureusement pas possible pour une collectivité de notre taille (+ de 10 salariés).

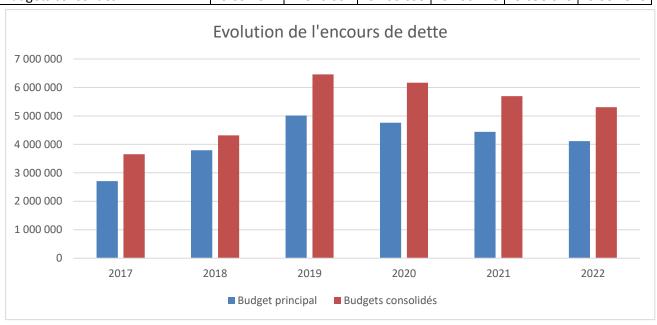
Concernant la Section d'Investissement, l'équilibre budgétaire sera obtenu grâce à l'autofinancement des dépenses courantes. A ce titre, il est rappelé que la collectivité a augmenté son niveau d'endettement (gymnase, déchetterie, THD) tout en le compensant par une augmentation considérable de sa capacité d'autofinancement. Cette situation n'est que temporaire car Eure Normandie Numérique procédera à un remboursement de 639 659,00 euros en trois fois à compter de 2023, ce qui permettra de rembourser certains emprunts et ainsi restaurer nos capacités d'endettement futures. En incluant le remboursement du solde de l'opération de Feuquerolles, soit 49 423,03 euros, ce remboursement atteindra 369 252 € en 2023.

En conséquence, à ce stade des prévisions budgétaires, aucune hausse de la fiscalité directe locale n'est à ce jour nécessaire.

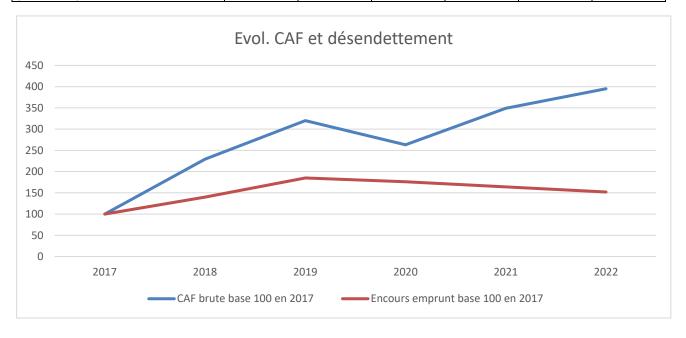
	BP+DM 2022	CA prévisionnel 2022	Projet BP 2023		
Section de Fonctionnement					
Dépenses	7 453 259 €	5 106 423,34 €	8 648 873 €		
Recettes	7 453 259 €	6 088 542,60 €	8 648 873 €		
Section d'Inve	stissement				
Dépenses	2 376 476 €	775 251,58 €	2 297 578 €		
Recettes	2 376 476 €	1 347 333,25 €	2 297 578 €		

ETAT DE LA DETTE

DETTE au 31/12	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Budget principal	2 708 313	3 792 414	5 014 047	4 759 487	4 438 745	4 113 467
Budgets consolidés	3 652 621	4 316 607	6 460 699	6 166 473	5 698 025	5 307 318



	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de dettes	2 708 313	3 792 414	5 014 047	4 759 487	4 438 745	4 113 467
CAF BRUTE	319 299	731 085	1 021 414	838 233	1 112 934	1 261 007
Capacité de désendettement (en années)	8,48	5,19	4,91	5,68	3,99	3,26



Maîtrise des dépenses et diminution de la dette en 2022.

ADMINISTRATION, SERVICES FONCTIONNELS

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE

Les principes de gestion économe, de concertation et de sécurisation des procédures internes sont désormais intégrés à l'action quotidienne des services. La crise sanitaire, puis quelques mouvements de personnel, nous ont obligés à revoir nos objectifs et leurs échéances, mais les services ont réussi à conserver leur cap et l'activité a désormais repris avec encore plus d'efficacité.

FINANCES (sous la responsabilité de Monsieur Eric SKRODOLIES) :

En 2022, la Communauté de Communes du Pays du Neubourg (CCPN) a adopté avec succès le référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 pour l'ensemble de ses budgets M14. A l'été, le départ en retraite de Véronique DEREIGNEAUX, l'assistante comptable, puis le départ en disponibilité de Sonia GRAND-DEMARES, la responsable de service pendant six ans, ont mis à mal le service pendant quelques mois. Dès le mois de juillet, la collectivité a recruté Madame Marina SOUDAIS, à l'issue de sa formation de secrétaire de mairie au Centre de Gestion, comme assistante comptable à mi-temps et l'a également orientée vers une de ses communes sur le poste de secrétaire de mairie à mi-temps. En octobre, Monsieur Eric SKRODOLIES a été recruté sur le poste de responsable de service. Ce dernier a une expérience notable de la comptabilité publique dans des hôpitaux et plus récemment dans un syndicat d'assainissement. La nouvelle équipe s'est rapidement mise à pied d'œuvre et a réussi à respecter à nouveau les délais de paiement et à aborder avec succès la clôture comptable 2022 et la préparation budgétaire 2023.

Dans le prolongement, la collectivité passera au compte financier unique (CFU) en 2023. Cette réforme fusionne le compte de gestion du percepteur et le compte administratif de l'ordonnateur, permettant une vision complète des comptes de la collectivité.

Le turn-over des effectifs en 2022 n'a pas permis d'avancer sur la dématérialisation des procédures comptables (validation électronique des factures par le DGS et le Vice-Président et signature électronique des bordereaux par le Président). Cette démarche, qui contribue à l'amélioration de la chaîne comptable nécessaire à une éventuelle contractualisation avec l'Etat, voire à une éventuelle certification des comptes, sera relancée en 2023.

Depuis 2021, la Communauté de Communes est dotée d'un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) non budgétaire, lequel permet aux élus d'identifier les principaux programmes d'investissements prévisibles sur les années à venir. Inauguré avec le programme de travaux de ruissellement, ce PPI sera progressivement étendu à l'ensemble des dépenses structurantes pluriannuelles.

RESSOURCES HUMAINES (sous la responsabilité de Madame Delphine LEPETIT) :

En 2022, la formation de Virginie BOUTTE, assistante RH, s'est poursuivie. Celle-ci s'adapte progressivement au poste et est d'ores et déjà autonome sur les paies.

En 2023, il conviendra de poursuivre la valorisation du métier d'auxiliaire de vie, notamment par l'amélioration du dispositif d'indemnisation kilométrique, la mise en place de réunions d'analyse de pratiques, le renforcement des formations proposées.

A la suite des élections professionnelles de 2022, le Comité Social Territorial (CST) a été partiellement renouvelé (les élus sont désignés pour la durée du mandat, mais les représentants du personnel sont élus pour une durée de quatre ans). Les travaux en cours reprendront donc avec le CST renouvelé, avec l'espoir qu'ils seront aussi fructueux qu'auparavant.

En 2023, la mise à jour du document unique sera engagée, ceci sous l'impulsion de Jean-Fabien GOUGEON, responsable du service voirie-bâtiments et nouvel assistant de prévention de la collectivité. Outre ses visites ponctuelles dans les différents services, celui-ci assistera aux réunions du CST et son avis sera sollicité sur toutes questions ayant trait à la sécurité et aux conditions de travail.

En 2022, la formation professionnelle a progressivement repris. La plupart des stages sont proposés à nouveau, certains sont remplacés par des webinaires. Non seulement certains sujets ne se prêtent pas aisément à une formation distancielle, mais en outre, le nombre de places disponibles a été considérablement réduit. En revanche, la formation à distance peut permettre de mobiliser des agents peu disponibles ou peu mobiles.

AFFAIRES JURIDIQUES (Madame Magalie ROUSSEAUX):

Le service des affaires juridiques est un service transversal assuré par Madame Magalie ROUSSEAUX. Elle est directement rattachée au Directeur Général des Services. Son rôle est de gérer les assurances de la Communauté de Communes DU Pays du Neubourg (CCPN), d'aider tous les services de la CCPN sur le plan juridique dans l'élaboration et le suivi de leurs procédures administratives, foncières, juridiques, voire contentieuses. Elle est également la référente pour tous les marchés formalisés et à procédure adaptée passés par la CCPN.

En 2023, entre autres marchés publics, le marché de collecte des déchets sera relancé.

Par ailleurs, Magalie ROUSSEAUX apporte régulièrement aide et conseil aux communes membres. Toutefois, ses interventions doivent demeurer ponctuelles et ne sauraient, dans leur contenu, être assimilées à une véritable assistance à maîtrise d'ouvrage.

INFORMATIQUE (sous la responsabilité de Monsieur Vincent TOURET) :

Depuis 2020, le confinement, le télétravail et le centre de vaccination avaient mobilisé l'informaticien, Monsieur Gérald VAUTIER, ce qui avait nui au suivi de nombreux projets en cours (suivi du RGPD, recensement des pratiques informatiques des communes, projet de sécurisation de l'infrastructure informatique, projet d'archivage des données numériques sur le cloud en lien avec le service des archives départementales, etc...).

La mobilité de Gérald VAUTIER en 2022 a obligé à redéfinir les priorités du service avec son successeur, Monsieur Vincent TOURET. Disposant d'une solide expérience en informatique, réseaux et sites internet, Vincent TOURET travaille à 70%.

A la demande du Directeur Général des Services, celui-ci a pu progressivement relancer tous les dossiers en souffrance et a proposé un plan pluriannuel de renouvellement et de sécurisation de l'infrastructure informatique de la collectivité qui commencera en 2023.

SECRETARIAT GENERAL (sous la responsabilité de Madame Marie-Ange MONNEAU):

Outre l'assistance du Président et du Directeur Général des Services, ce service gère l'accueil physique et téléphonique général, la gestion du courrier entrant et sortant, les archives. Marie-Ange MONNEAU gère également elle-même le service des assemblées, la logistique de toutes les réunions, le suivi administratif du chenil et du service soutien à la vie locale.

Initiée en 2019, une démarche de développement progressif de la dématérialisation des correspondances et la limitation des envois postaux a permis de limiter les dépenses de papier et d'affranchissement. En 2020, le projet d'équipement progressif des élus en tablettes numériques a été suspendu parce que les financeurs n'ont étonnamment pas jugé ce projet prioritaire malgré leur incitation au développement du télétravail et des réunions en mode distanciel.

MANAGEMENT:

Le dialogue social est globalement très bon et propice à un travail collaboratif fructueux, mais le climat anxiogène lié à la crise sanitaire a pesé sur l'ambiance générale et le moral des équipes. Aussi, et afin d'aider les responsables de services à soutenir leurs équipes et perpétuer les bonnes pratiques, il a été mis en place une action de formation interne des encadrants de la collectivité.

Par ailleurs, en 2023, il conviendra de relancer la réflexion sur la mise en place du télétravail. Malgré les avantages indéniables du télétravail, celui-ci présente aussi des limites, tant en termes d'interactions humaines indispensables qu'en termes de productivité. Une large concertation et l'expérience d'autres collectivités seront donc privilégiées.

> RESSOURCES HUMAINES BUDGET PRINCIPAL

1) Structure des Effectifs

Evolution des effectifs sur emplois permanents Budget Principal

	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2021	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2022	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2023
FILLIERE ADMINISTRATIVE			
Catégorie A	5	6	6
Catégorie B	5	6	7
Catégorie C	7	6	6
TECHNIQUE			
Catégorie A	1	1	2
Catégorie B	1	1	2
Catégorie C	17	18	17
MEDICO-SOCIALE			
Catégorie A	8	8	8
Catégorie B	7	0	15
Catégorie C	31	31	18
ANIMATION			
Catégorie A	0	0	0
Catégorie B	0	0	1
Catégorie C	2	2	2
TOTAL GENERAL	76	79	84

Les chiffres ci-dessus prennent en compte les effectifs titulaires, stagiaires et contractuels permanents. Les agents en congé parental ou en détachement ne sont pas comptabilisés.

Les charges de personnel constituent un poste de dépenses important. Il faut donc essayer de maîtriser au mieux son évolution. Il faut cependant tenir compte des mesures qui s'imposent à la collectivité (augmentation des charges, carrière...).

2) Dépenses de personnel

Les informations ci-dessous concernent tous les agents rémunérés sur l'année (avec assurance du personnel, visites médicales et action sociale « plurélya »).

Eléments de paies en €	2021	2022
Masse salariale dont :	3002987	3110891
Traitement indiciaire	1634146	1694019
NBI	6946	7460
Régime indemnitaire	281187 (cia inclus)	249468 (cia inclus)
Heures supplémentaires	2018	1184
Heures complémentaires	18529	17127

La masse salariale a augmenté suite aux remplacements en crèche (congés maternité, congés maladie ordinaire et congé longue maladie.....) et suite aux différents recrutements (nouveaux postes + remplacements d'agents).

Les agents sur les postes de responsable finances, responsable informatique et responsable voirie ont des salaires plus élevés que les précédents agents. Depuis janvier 2021, la mise en place d'une prime de précarité de 10% à la fin des contrats de moins d'un an a aussi fait augmenter la masse salariale.

3) Actions sociales

Les agents de la collectivité bénéficient :

- d'un compte épargne temps,
- d'une participation employeur variable pour toute adhésion à une mutuelle labélisée depuis le 1er janvier 2013,
- d'une participation employeur forfaitaire symbolique pour toute adhésion à un contrat de prévoyance labélisé à partir du 1^{er} janvier 2019.

4) Le temps de travail

Les services de la Communauté de Communes fonctionnent sur la base réglementaire des 1607 heures sur l'année, soit 35 heures hebdomadaires de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Certains services appliquent d'autres horaires en fonctions des besoins du service comme les crèches par exemple.

Certains agents bénéficient d'un aménagement du temps de travail et effectuent leurs 35 heures sur 4 jours ou 4.5 jours.

5) Perspectives 2023

Les efforts de maintien de la masse salariale devront être poursuivis malgré les effets du GVT. Pour ce faire, les remplacements d'agents absents ne seront pas automatiques et seront étudiés au cas par cas comme sur l'année 2022.

Une hausse sera à prévoir en 2023 pour les raisons suivantes :

- embauche d'un agent sous la direction de développement du territoire,
- embauche d'agents en service civique.

ASSAINISSEMENT

Monsieur Bertrand CARPENTIER

1) ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

L'AVIS DE CONCEPTION ET LE CONTROLE DE REALISATION

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), sur la base d'éléments fournis par le propriétaire, étudie au bureau les projets d'assainissement individuel que les pétitionnaires souhaitent réaliser. Le tarif de la redevance ponctuelle liée à l'avis de conception est de 75 euros HT (82,5 euros TTC), pour les installations nouvelles uniquement.

Le contrôle de réalisation qui a lieu sur le terrain n'est lui en revanche pas facturé à l'acte. La réalisation de ce contrôle enclenche une période de 10 ans de redevance annuelle à 25 euros HT (27,5 euros TTC), au même titre qu'un contrôle de bon fonctionnement (voir ci-après).

<u>Du 01/01/2022 au 31/12/2022, le SPANC a été sollicité pour 122 avis de conception (dont 78 neufs) et 100 contrôles de réalisation (dont 55 neufs), soit une recette totale de 7 225 euros HT. Pour l'année 2023, le nombre d'avis devrait à priori être du même ordre de grandeur, soit une recette prévisionnelle de 5 850 euros HT. Le nombre de contrôles devrait être également du même ordre de grandeur, soit une recette prévisionnelle de 1 375 euros HT pendant 10 ans.</u>

> CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

La Loi portant engagement national pour l'environnement fixe la périodicité des contrôles à 10 ans maximum. La Communauté de Communes du Pays du Neubourg applique la même périodicité (cf. Article 31 du règlement SPANC). Le tarif de la redevance annuelle liée au contrôle de bon fonctionnement est de 25 euros HT (27,5 euros TTC).

Cette redevance est payée annuellement afin de couvrir les coûts (personnel et matériel) du SPANC. Elle permet de rémunérer la prestation de contrôle et la rédaction du rapport de compte-rendu de visite, ainsi que l'accompagnement et le conseil aux usagers en cas de dysfonctionnement sur l'installation.

Entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022, le SPANC a réalisé 337 contrôles de bon fonctionnement sur le territoire de la Communauté de communes. Pour l'année 2023, le nombre de contrôles prévus sera supérieur à l'année 2022, de l'ordre de 800 contrôles (arrivée d'un(e) technicien(ne) supplémentaire au sein du service).

<u>Au total, pour l'année 2022, 5 342 foyers sont concernés par le paiement de la redevance assainissement non collectif, soit un montant total de 134 650 euros HT. Pour l'année 2023, ce nombre devrait augmenter, à environ 5 700 foyers, pour un montant total de 142 500 euros HT.</u>

DIAGNOSTICS DE VENTE

Depuis le 1er janvier 2011, lors de la vente d'un bien immobilier non raccordé au réseau collectif, un nouveau diagnostic vient compléter le Dossier des Diagnostics Techniques (DDT) précisé à l'article L271-4 du Code de la Construction. Le diagnostic fourni doit avoir moins de 3 ans pour être valable lors de la signature de l'acte de vente. En l'absence de diagnostic de l'installation ou en cas de diagnostic datant de plus de 3 ans, un contrôle de l'installation est obligatoire.

Ce contrôle est facturé à l'acte au propriétaire. Il fait l'objet d'une redevance ponctuelle d'un montant de 150 euros HT (165 euros TTC).

Entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022, le SPANC a réalisé 168 diagnostics assainissement dans le cadre de ventes immobilières. La réalisation de ces contrôles permet de s'assurer d'une recette de 25 200 euros HT. Pour l'année 2023, le nombre de contrôles prévus devrait à priori être du même ordre de grandeur qu'en 2022.

La réglementation prévoit que la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif est obligatoire dans l'année qui suit la signature de l'acte de vente du bien immobilier, si l'installation est non conforme lors du diagnostic.

AVIS D'URBANISME ANC

Entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022, le SPANC a émis 114 avis dans le cadre de l'instruction liée à des documents d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable...). Pour l'année 2023, le nombre d'avis d'urbanisme devrait à priori être du même ordre de grandeur que celui réalisé en 2022.

> ENTRETIEN

Le service d'entretien des installations d'assainissement non collectif est effectif depuis l'été 2013. Il ne concerne que les installations réhabilitées et subventionnées.

Entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022, 79 vidanges sur les installations réhabilitées ont été réalisées, pour un coût moyen de 172,24 euros HT, soit 13 606,96 euros HT au total. Ce montant est ensuite refacturé aux usagers par la Communauté de communes, il s'agit donc d'une opération blanche. Pour l'année 2023, le nombre de vidanges prévues devrait être inférieur à 2022, du fait de la décroissance progressive du nombre d'installations réhabilitées.

> BILAN FINANCIER (valeur en HT)

Section de Fonctionnement	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Commentaires
				25 000,00 € : Prest de services
Dépenses	342 172,68 €	205 020,06 €	340 479 €	219 196,59 € : Masse salariale + fct service
•	,	•		96 283 € : Autres charges
				107 529,03 € : Excédent 2022
Recettes	342 172,68 €	204 726,41 €	340 479 €	208 150,00 € : Redevance, prestations de services
				24 800,00 € : Refacturation Budget Général
Section d'Investissement	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Commentaires
_,				21 200,00 € : Mat informatique et véhicule
Dépenses	29 907,94 €	1 968,00 €	30 505€	9 304,58 € : Immobilisations corp
				27 939,94 € : Excédent 2022
Recettes	29 907,94 €	1 564,64 €	30 505€	2 564,64 € : Amortissements

2) RUISSELLEMENT ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

La gestion de cette compétence nécessite la réalisation de nombreux travaux qui ne peuvent pas être réalisés sur une seule année. Dès lors, un phasage des travaux dans le temps s'avère indispensable. Dans ce cadre, un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) est joint au budget, afin de permettre une lecture financière sur le long terme.

Programme Pluriannuel d'Investissement Ruissellement bassins versants du Bec et de l'Iton (valeurs en TTC)										
	Année	≥ 2023	Année		Année		Année	2026	Année 20)27 à 2032
Dépenses	85 000	0,00€	507 12	5,00€	239 00	0,00€	258 500,00 €		1 530 175,15 €	
Recettes	23 969,67 €		363 14	1,96€	79 038,89 €		85 487,67 €		378 524,53 €	
Différence	61 030	0,33€	143 98	143 983,04 € 159 961,11 €		1,11 €	173 012,33 €		1 151 650,62 €	
				Déta	il dépenses					
					Etudes					
	Canappeville		Le Tremblay-		Epreville-près-		Epreville-près-			
	(toute la commune)	15 000,00 €	Omonville (Château d'eau)	30 615,00 €	le-Neubourg (rue du Bougeot)	14 000,00 €	le-Neubourg (rue du Bougeot n°2)	5 000,00 €	Bassin versant du Bec	109 106,83 €
Frais Maîtrise d'Œuvre	Le Neubourg (route de Brionne)	5 000,00 €	Sainte- Colombe-la- Commanderie (Mesnil Froid)	10 000,00 €	Canappeville (route de la Massue)	5 000,00 €	Villez-sur-le- Neubourg (rue des Chaumières)	11 000,00 €	Bassin versant de l'Iton	30 000,00 €
			(Westill Total)				Daubeuf-la- Campagne (rue des Forrières de l'Est)	7 500,00 €		
Relevés topographiques	Bosc-du-Theil, Ecauville	10 000,00€								
			Ac	quisitions fonc	ières (pour info	rmation)				
	Le Neubourg (route de Brionne)	0,00€	Le Tremblay- Omonville (Château d'eau)	20 000,00 €	Epreville-près- le-Neubourg (rue du Bougeot)	22 000,00 €	Epreville-près- le-Neubourg (rue du Bougeot n°2)	3 500,00 €	Bassin versant du Bec	72 010,51 €
Terrains concernés	Sainte- Colombe-la- Commanderie (Mesnil Froid)	0,00€	Sainte- Colombe-la- Commanderie (Mesnil Froid)	3 500,00 €	Canappeville (route de la Massue)	5 000,00€	Villez-sur-le- Neubourg (rue des Chaumières)	3 000,00 €	Bassin versant de l'Iton	19 800,00 €
			Daubeuf-la- Campagne (rue de Vraiville)	13 500,00 €			Daubeuf-la- Campagne (rue des Forrières de l'Est)	10 000,00 €		
				1	Fravaux					
	Le Neubourg (route de Brionne)	50 000,00 €	Le Tremblay- Omonville (Château d'eau)	306 510,00 €	Epreville-près- le-Neubourg (rue du Bougeot)	140 000,00 €	Epreville-près- le-Neubourg (rue du Bougeot n°2)	50 000,00 €	Bassin versant du Bec	1 091 068,32 €
	Sainte- Colombe-la- Commanderie (Mesnil Froid)	5 000,00 €	Sainte- Colombe-la- Commanderie (Mesnil Froid)	100 000,00 €	Canappeville (route de la Massue)	50 000,00 €	Villez-sur-le- Neubourg (rue des Chaumières)	110 000,00 €	Bassin versant de l'Iton	300 000,00 €
Ouvrages concernés			Daubeuf-la- Campagne (rue de Vraiville)	50 000,00 €	Le Neubourg (route de Brionne)	30 000,00 €	Daubeuf-la- Campagne (rue des Forrières de l'Est)	75 000,00 €		
			Saint-Meslin- du-Bosc et Tourville-la- Campagne (Bétoire)	10 000,00 €			i LSU			
				D.f.	nil recettes					
Recettes AESN	0,0	0€	168 56		ail recettes 0,0	0€	0,0	0€	0.0	0€
Recettes CD27	11 660		82 854		39 83		43 083			4,60€
Recettes SERPN	0,0		28 530		0,0		0,0	0€		0€
Recettes FCTVA	12 30	3,00€	83 188	3,79€	39 209	5,56€	42 404	1,34€	251 00	9,93€

> BASSIN VERSANT DE L'ITON

La commune de Canappeville a sollicité la Communauté de Communes au sujet de débordements route de Louviers, rue de l'Eglise et route de la Massue. Une étude sera réalisée en 2023 afin de définir des aménagements permettant de limiter l'impact des inondations.

Une enveloppe de 15 000 euros TTC est proposée au budget 2023. Cette étude est susceptible d'être subventionnée à hauteur de 2 500 euros TTC.

Des travaux ont été réalisés en 2021 sur le secteur du Mesnil Péan à Bérengeville-la-Campagne (<u>reste à réaliser de 24 999,60 euros TTC</u>). La seconde partie des travaux sera réalisée en 2023 afin d'assurer la gestion des eaux de ruissellement dans le secteur (<u>reste</u> à réaliser de 33 705,17 euros TTC).

Des relevés topographiques doivent être réalisés sur la commune d'Ecauville (secteur du Beuherin). Une enveloppe de 5 000 euros TTC est proposée au budget 2023.

Par ailleurs, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI) intervient pour le compte de la Communauté de Communes au sujet de l'aménagement et la restauration de l'Iton sur 3 communes du territoire. A ce titre, une cotisation est demandée à la Communauté de communes chaque année.

Une enveloppe de 30 500 euros TTC est proposée au budget 2023 (12 000 euros TTC en fonctionnement et 18 500 euros TTC en investissement).

> BASSIN VERSANT DU BEC (AFFLUENT DE LA RISLE)

Etude concernant la protection des abattoirs du Neubourg :

Une enveloppe de 4 800 euros TTC est proposée au budget 2023 (reste à réaliser). Cette étude est subventionnée à hauteur de 13 472,80 euros TTC (reste à réaliser).

Les aménagements sont prévus sur les communes suivantes : Epreville-près-le-Neubourg, le Neubourg, Saint-Aubin-d'Ecrosville, Sainte-Colombe-la-Commanderie, Le Tremblay-Omonville, Villez-sur-le-Neubourg. Préalablement à la réalisation des travaux, la mise en œuvre d'une enquête publique est nécessaire. Il est prévu de réaliser l'enquête publique au deuxième semestre 2023. Une enveloppe de 15 000 euros TTC est proposée au budget 2022 concernant les frais d'enquête publique.

Un maître d'œuvre sera désigné début 2024 afin d'assister la Communauté de Communes dans le suivi des travaux, suite à la réalisation de l'enquête publique.

Une enveloppe de 1 150 euros TTC pour la publication du marché est proposée au budget 2023.

Dans le cadre l'étude sur la protection des abattoirs du Neubourg, il est prévu la réalisation de travaux au Mesnil Froid sur la commune de Sainte-Colombe-la-Commanderie. Ces travaux vont consister à déplacer un fossé de drainage en aval du hameau pour améliorer les écoulements.

Une enveloppe de 5 000 euros TTC est proposée au budget 2023.

Autres problématiques :

Parallèlement à l'étude sur la protection des abattoirs, la commune du Neubourg a sollicité la Communauté de Communes au sujet de débordements route de Brionne. Suite à la réalisation de relevés topographiques sur le secteur en 2021, il est prévu la réalisation de travaux sur un terrain appartenant au Département.

Une enveloppe de 5 000 euros TTC est proposée au budget 2023 pour la maîtrise d'œuvre de suivi des travaux (subvention possible à hauteur de 834 euros TTC) et 50 000 euros TTC pour la réalisation des travaux (subvention possible à hauteur de 8 334 euros TTC). Une enveloppe de 500 euros TTC est proposée pour la publication des marchés associés.

Des relevés topographiques doivent être réalisés sur la commune de Bosc-du-Theil (chemin du stade). Une enveloppe de 5 000 euros TTC est proposée au budget 2023.

Par ailleurs, l'Intercom Bernay Terres de Normandie sollicite la Communauté de Communes pour la participation à la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Risle. Cette participation inclut l'animation du SAGE ainsi que l'étude de révision.

Une enveloppe de 2 500 euros TTC est proposée au budget 2023.

> AVIS D'URBANISME RUISSELLEMENT

Entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022, le service Assainissement a émis 141 avis dans le cadre de l'instruction liée à des documents d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable...). Pour l'année 2023, le nombre d'avis d'urbanisme devrait à priori être du même ordre de grandeur que celui réalisé en 2022.

> BILAN FINANCIER (valeur en TTC)

Section de Fonctionnement	BP 2022	CA prév. 2022	BP 2023	Commentaires
Dépenses	70 886,71 €	52 530,60 €	71 793,57 €	16 650,00 € : Enquête pub + publications marchés 20 352,57 € : Amortissements 20 291,00 € : Masse salariale + indemnité VP 14 500,00 € : Syndicat + structure BV
Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Section d'Investissement	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Commentaires
Dépenses	201 528,84 €	49 043,91 €	169 207 €	63 504,77 € : RAR étude + travaux 85 000,00 € : Etudes + travaux 18 500,00 € : Syndicat BV
Recettes	102 893,01 €	30 711,08 €	72 503 €	21 830,76 € : RAR étude + travaux 11 668,00 € : Subventions études + travaux 39 004,57 € : FCTVA + Amortissements

3) ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.a) Etude de transfert de compétence

La loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) impose le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif des communes à la Communauté de Communes au 01/01/2026 au plus tard. Dans ce contexte, le lancement d'une étude d'impact concernant le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la Communauté de Communes est prévu au premier trimestre 2023.

Une enveloppe de 110 000 euros TTC est proposée au budget 2023 pour la réalisation de cette étude (possibilité de subventions à hauteur de 73 333 euros TTC).

3.b) Etude de révision de zonage

L'étude concernant la révision du zonage assainissement est toujours en cours sur la commune de Vitot. Une enveloppe de 84 euros TTC est proposée au budget 2023 (reste à réaliser), et l'étude est subventionnée à hauteur de 184 euros TTC (reste à réaliser). Une enveloppe de 5 500,00 euros TTC est proposée au budget 2023 pour la participation aux frais liés à l'enquête publique dans le cadre de l'étude.

➢ BILAN FINANCIER (valeur en TTC)

Section de Fonctionnement	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Commentaires
Dépenses	132 519,50 €	16 176,72 €	132 753,00 €	110 108,00 € : Etude transfert compétence 17 145,00 € : Masse salariale + indemnité VP 5 500,00 € : Reversement révision zonage
Recettes	73 333,00 €	0,00 €	73 333,00 €	Subventions étude transfert compétence
Section d'Investissement	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Commentaires
Dépenses	84,00 €	0€	84,00 €	RAR étude révision zonage
Recettes	184,00 €	0€	184,00 €	RAR subventionss étude révision zonage

> RESSOURCES HUMAINES BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

1) Structure des Effectifs

Evolution des effectifs sur emplois permanents budget SPANC

	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2021	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2022	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2023
FILLIERE ADMINISTRATIVE			
Catégorie A	0	0	0
Catégorie B	0	0	0
Catégorie C	1	1	1
FILIERE TECHNIQUE			
Catégorie A	1	1	1
Catégorie B	1	0	0
Catégorie C	2	2	3
TOTAL GENERAL	5	4	5

Les chiffres ci-dessus prennent en compte les effectifs titulaires, stagiaires et contractuels permanents. Les agents en congé parental ou remplaçant ne sont pas comptabilisés.

Les charges de personnel constituent un poste de dépenses important. Il faut donc essayer de maîtriser au mieux son évolution. Il faut cependant tenir compte des mesures qui s'imposent à la collectivité (augmentation des charges, carrière...).

2) Dépenses de personnel

Les informations ci-dessous concernent tous les agents rémunérés sur l'année (avec assurance du personnel, visites médicales et action sociale « plurélya »).

Eléments de paies en €	2021	2022
Masse salariale		
dont :	173459	164202
Traitement indiciaire	88135	92082.66
NBI	562	572
Régime indemnitaire	15932 (cia inclus)	15932 (cia inclus)
Heures supplémentaires	0	0
Heures complémentaires	0	0

La masse salariale 2022 est en baisse. En effet la refacturation du temps de travail de Monsieur Bertrand CAMBIER n'a pas été affectée au chapitre 012 mais au chapitre 011.

3) Actions sociales

Les agents de la collectivité bénéficient :

- d'un compte épargne temps,
- d'une participation employeur variable pour toute adhésion à une mutuelle labélisée depuis le 1er janvier 2013,
- d'une participation employeur forfaitaire symbolique pour toute adhésion à un contrat de prévoyance labélisé à partir du 1er janvier 2019.

4) Le temps de travail

Les services de la communauté de communes fonctionnent sur la base réglementaire des 1607 heures sur l'année, soit 35 heures hebdomadaires de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

5) Perspectives 2023

La masse salariale 2023 devrait augmenter suite au recrutement d'un contrôleur supplémentaire qui permettra au service de rattraper son retard sur les contrôles de bon fonctionnement.

DECHETS

Monsieur Bertrand CARPENTIER

2022

Les évènements marquants de l'année 2022 sont les suivants :

- fin de conventionnement avec la Communauté de Communes de Roumois-Seine. La reprise complète de la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et la collecte sélective à compter du 1^{er} janvier 2022 pour les communes suivantes : Le Bosc-du-Theil, Fouqueville, La Haye-du-Theil, Saint-Meslin-du-Bosc, Tourville-la-Campagne, soit 3 469 habitants. Le traitement est assuré par le SETOM.
- fin de conventionnement avec l'Intercom de Bernay Terres de Normandie. La reprise complète de collectes en porte-à-porte des ordures ménagères et la collecte sélective à compter du 1^{er} janvier 2022 pour la commune de Sainte-Opportune-du-Bosc, soit 656 habitants. Le traitement est assuré par le SETOM.
- uniformisation de l'équipement de collecte sur l'ensemble du territoire, les communes intégrant les circuits de collecte de la CCPN ont été dotées en bacs d'Ordures Ménagères Résiduel (OMr), soit 1 516 foyers.
- uniformisation des consignes de tri, de la fréquence et du mode de collecte sur l'ensemble du territoire.

Ces modifications ont permis de simplifier la communication et le geste de tri des habitants, notamment grâce à l'extension des consignes de tri pour tous les emballages en plastique et en métal désormais acceptés dans le bac de tri.

Déchets 2022 2021 Variation en 4 555,14 5 083,26 Ordures Ménagères Résiduel 11,6 Collecte Sélective 1 007,46 924,77 9 Verre 778,09 812.28 4 Cartons (estimation) 187,24 169,60 - 9 Encombrants 1 145,64 885.60 - 23 Déchets verts 5 016,70 4 016,74 - 20 **Gravats (estimation)** 2 962.71 2 819.92 - 5 **Bois (estimation)** 940,94 909,68 - 3 Métaux (estimation) 250.00 250.00 0

Bilan des tonnages 2022 par rapport à 2021 en tonnes

Le bilan des tonnages n'étant pas complet, l'analyse se fait sur la base estimative de données pour certain flux de déchets. Les particularités de l'année 2022 à prendre en compte dans l'analyse :

- le traitement des ordures ménagères (OMr), du tri sélectif et du verre sont assurés par le SETOM depuis le 1^{er} janvier 2022. L'augmentation des tonnages pour ces flux de déchets s'explique par les tonnages additionnels des communes du Nord,

16 762,03

15 954,54

- 5

- les conditions météorologiques particulièrement différentes de l'année précédente, un été très sec. La chute de 20% de la production de déchets verts a été constatée,
- le taux d'erreurs de tri est de 21,4 % en 2022, contre 19,23 % en 2021. Une baisse d'attention par rapport au tri des recyclables nécessite une relance en communication. Les erreurs de tri constatées sont les suivantes : la présence de jouets, de tissus (vêtements & chaussures), des Déchets d'Equipement Electrique et Electronique (DEEE), OMr et verres.

Pour rappel, les objectifs fixés par la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (2015) sont les suivants :

- ⇒ promouvoir l'économie circulaire,
- ⇒ interdiction de mise sur le marché des sacs en plastique, gobelets jetables, etc...,
- \Rightarrow lutter contre le gaspillage alimentaire,
- ⇒ incorporation de matières premières de recyclage : 40 % pour les papiers et 60 % des chantiers de construction routiers à l'horizon 2020.
- ⇒ prévention de la production de déchets :
 - réduire de 15% les quantités de DMA d'ici 2030 (en comparaison à 2010),
 - recyclage de 65% des déchets non dangereux non inertes de 65 %,
 - diminution de 50 % de la quantité de déchets mis en décharge.
- \Rightarrow extension des consignes de tri des emballages plastiques d'ici 2022,
- ⇒ généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2024,

Total estimatif

- ⇒ déploiement de la Tarification Incitative,
- ⇒ élargissement des Responsabilités Elargies des Producteurs (REP).

La loi Anti-gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) publié le 10 févier 2020 précise les objectifs et les actions concrètes à viser afin de réduire les déchets :

- sortir du plastique jetable,
- mieux informer les consommateurs,
- lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire,
- agir contre l'obsolescence programmée,
- mieux produire.

COLLECTE EN PORTE A PORTE

Depuis le 1er janvier 2022, Sainte-Opportune-du-Bosc, Tourville-la-Campagne, Fouqueville, Saint-Meslin-du Bosc, le Bosc-du-Theil et la Haye-du-Theil sont intégrées dans les circuits de collecte.

En 2022, la collecte des Ordures Ménagères (OM) et du tri sélectif (CS) en porte-à-porte a été harmonisée sur l'ensemble du territoire avec une fréquence de collecte d'une fois par semaine (C1).

La collecte est effectuée avec des bennes bi-compartimentées permettant de ramasser deux flux OM&CS en même temps.

Le nouveau marché a pris effet le 1^{er} avril 2021 pour une durée de 3 ans ferme, renouvelable pour une durée de 1 an maximum 3 fois (la durée maximale du marché est de 6 ans). Le nouveau marché se décompose en 2 lots :

- Lot 1 : collecte du verre en PAV (MINERIS),
- Lot 2 : collecte en porte-à-porte des autres flux (groupement VEOLIA PROPRETE / FAUN Environnement).

Le coût de la prestation de collecte en porte-à-porte en 2022 s'élève à 1 136 498 €.

COLONNES A VERRE

La mise en service des colonnes aériennes a été effective au 1er mars 2018.

55 colonnes (bois) ont été installées (52 colonnes pour 34 communes historiques de la CCPN, 1 colonne pour La Pyle, 3 colonnes pour Sainte-Opportune-du-Bosc).

L'entretien et la réparation des pièces cassées ont été assurés par la CCPN.

Le coût de la prestation de collecte en PAV en 2022 s'élève à 26 865,94 €.

TRANSFERT DES BENNES DECHETERIES

Le SETOM, avec la modification de ses statuts, a pris en charge l'intégralité des transferts de bennes depuis les bas de quai des déchèteries jusqu'à ses exutoires, et cela à compter du 1 juillet 2019.

Depuis le 1 juillet 2019, le service de transfert des bennes est réparti comme suit :

Compétence SETOM

Du bas de quai des déchèteries de Crosville-la-Vieille et Hondouville vers les exutoires du SETOM

CCPN

- Du Point Vert vers la plateforme de compostage à Crosville-la-Vieille
- Des Services Techniques vers les exutoires du SETOM
- Des manifestations ponctuelles vers les exutoires du SETOM

La société IPODEC assure le transfert des bennes pour le compte de la CCPN. Le coût du transfert des bennes CCPN en 2022 s'élève à **25 485,63 €.**

LA REDEVANCE SPECIALE

En 2022, sept établissements sont soumis à cette redevance, à savoir :

- Clinique des Bruyères Brosville,
- CFA Lycée Gilbert Martin Le Neubourg,
- CFA Canappeville,
- Résidence les Feuillans EHPASD Brosville,
- L'Hôpital du Neubourg,
- Le collège Pierre Corneille au Neubourg,
- Le collège G. de Gaulle-Anthonioz au Neubourg.

La facturation totale émise en 2022 s'élève à **79 584,42** € (2021 : 68 704,98 €).

CONTENEURISATION

Le service de fourniture et de maintenance des bacs a été maintenu pour l'ensemble du territoire de la CCPN.

Deux communes du Nord ont été intégralement équipées en bacs ordures ménagères résiduel et tri sélectif, à savoir : Le Bosc-du-Theil et La Have-du-Theil.

Le coût d'investissement de la conteneurisation en 2022 s'élève à 44 671 €.

TRAITEMENT SETOM

Le traitement des déchets provenant des collectes en porte-à-porte, en PAV et en déchèteries est assuré par le SETOM. Le coût de traitement SETOM en 2022 s'élève à **2 039 539 €** (2021 : 1 811 081,87 €).

DEMARCHE PLPDMA

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un document réglementaire de planification des actions de prévention des déchets sur le territoire de la collectivité territoriale, ayant la compétence de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Tous les futurs projets de financement de l'ADEME exigeront un engagement dans une démarche de mise en œuvre d'un PLPDMA du territoire.

Une chargée de mission de PLPDMA / ambassadrice de tri a été recruté en 2021 afin de finaliser l'écriture et démarrer la mise en place du PLPMDA sur le territoire.

En 2022, une étude a été menée afin de définir les axes d'actions pour le PLPDMA. Trois réunions de concertation ont été organisées afin d'inviter les différents acteurs du territoire à participer à la démarche. Le projet du PLPDMA et le plan de communication ont été présentés en Conférence des Maires et ont recu un avis favorable.

2023

COLLECTE EN PORTE-A-PORTE ET EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

En 2023, il est prévu d'assurer le même niveau de service pour l'ensemble des communes, notamment la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif en porte-à-porte avec une fréquence de collecte d'une fois par semaine (C1).

La collecte sera effectuée avec des bennes bi-compartimentées permettant de ramasser deux flux OM&CS en même temps.

Le coût de la prestation de collecte des déchets ménagers et assimilés en 2023 est estimé à 1 306 972 €/ an (41 communes).

TRANSFERT DES BENNES DECHETERIES

Le SETOM est en charge du transfert des bennes en bas de quai des déchèteries vers les exutoires.

La gestion du transfert des bennes du point vert, des manifestations ponctuelles et des services techniques des communes reste à la charge de la CCPN.

Le coût est estimé à 25 000,00 € /an.

TEOM

Pour rappel, le service est quasi en totalité financé par la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM). Cette taxe n'a pas de lien avec la production des déchets du foyer, mais est basée sur la taxe foncière.

En 2022, la CCPN est divisée en trois zones :

- Zone 1 : 35 communes : 19,99 %,
- Zone 2 : Le Neubourg : 23,44 %,
- Zone 3 : 5 communes intégrées au 01/01/2019 :18,91 %.

REEQUILIBRAGE BUDGETAIRE

En 2023, le budget OM aura un manque d'environ 271 813,04 € dans la section de fonctionnement, essentiellement lié au coût du marché de collecte élevé (l'intégration des communes du Nord avec une fréquence de collecte plus importante pour les recyclables, la durée courte du marché (3 ans fermes, renouvelable 3 fois pour une durée d'un an (durée maximale de 6 ans).

Commentaires sur la durée du marché : la durée du marché a été choisie pour 3 ans de manière volontaire face à plusieurs incertitudes, à savoir : l'impact de l'extension des consignes de tri sur la collecte, l'éventuelle possibilité de changement de fréquence de collecte, la mise en place de collecte de biodéchets en 2024, l'éventuelle mise en place d'une tarification incitative.

Le marché de collecte prend fin au 1er avril 2024 (tranche ferme).

En 2023, suite à la mise en place de l'extension des consignes de tri, l'objectif est de définir les modifications du service afin de répondre au mieux aux besoins des usagers tout en recherchant à équilibrer le budget, notamment :

- diminuer la fréquence de collecte (OM et/ou CS),
- valoriser les biodéchets des ménages,
- réflexion sur la mise en place d'une part incitative dans la fiscalité.

En attendant, il est proposé de poursuivre le plan pluriannuel d'équilibre budgétaire en mettant en place les actions suivantes :

- baisser les seuils de la redevance spéciale (actuellement fixé à 4 bacs 660 L pour les OM),
- mener les actions de prévention des déchets et d'amélioration du tri (la promotion du compostage & l'intervention dans les écoles).

De plus, en prenant en compte que les communes du Nord bénéficient à ce jour d'un taux de TEOM moindre que les communes historiques et le Neubourg, il est proposé de poursuivre le lissage du taux de la TEOM en 2023 (lissage prévu pour 2022-2023) en arrivant au même niveau que les communes hors Le Neubourg. Pour rappel Le Neubourg a un taux de TEOM différent car les habitants bénéficient de collectes spécifiques (collecte des déchets verts, collecte du verre en porte-à-porte, collecte du marché ...). Ainsi, la TEOM des communes du Nord augmente entre 2022 (18,91 %) et 2023 (19,99 %).

En 2023, la CCPN sera divisée en deux zones pour la TEOM :

- Zone 1 : 35 communes & Communes du Nord : 19,99 %
- Zone 2 : Le Neubourg : 23,44 %

LA REDEVANCE SPECIALE (RS)

En prévision de la diminution des seuils de la RS pour les bacs gris (OM) applicables aux professionnels, un travail de sensibilisation a été fait par l'ambassadrice de tri. Les professionnels du territoire ont été incités à opter davantage pour le tri des déchets recyclables et ajuster leurs nombres de bacs gris / jaunes.

A partir du 1^{er} janvier 2023, les seuils de la redevance spéciale passent de 4 bacs 660 L collectés par semaine à seulement 2 bacs 660 L pour les OM. La collecte sélective est fixée à 2 bacs de 340 L / 360 L. En prenant en compte ce changement les recettes sont estimées à **101 785.18 €**.

CONTENEURISATION BACS

Le service assure la maintenance et la dotation en bacs des nouvelles habitations. Coût d'investissement pour les conteneurs en 2023 pour l'ensemble du territoire : **35 000 €.**

COLONNES A VERRE

Le service déchets assure mensuellement une visite de contrôle sur l'ensemble des communes équipées de colonnes aériennes, 55 colonnes à verre au total. Ce contrôle est visuel, pour vérifier son état extérieur et la propreté en périphérie. Depuis 2022, la CCPN assure la collecte des Points d'Apport Volontaire (PAV) sur l'ensemble du territoire des 41 communes.

CONTENEURISATION PAV VERRE LE NEUBOURG

L'étude sur la mise en place des Points d'Apport Volontaire (PAV) enterrés pour la collecte du verre au Neubourg est en cours. L'objectif est d'arrêter la collecte du verre en porte-à-porte et de mettre en place des points d'apport volontaire. L'économie sur le coût de collecte est estimée à 15 000 €/an. La CCPN inscrit un budget d'investissement de **125 000** € pour financer le projet. Pour les communes désirant installer des colonnes enterrées, une convention de fonds de concours sera envisagée avec un financement de 50%-50% sur le coût total de l'opération (la fourniture + le génie civil).

TRAITEMENT DECHETS SETOM - SDOMODE

Le traitement du SETOM est estimé à 2 091 867 €.

Une convention a été signée avec le SDOMODE pour l'utilisation de la déchèterie située à Amfreville-Saint-Amand par les habitants des communes suivantes : Tourville-la-Campagne, Fouqueville, Saint-Meslin-du-Bosc, le Bosc-du-Theil et la Haye-du-Theil.

La facturation d'utilisation du service du SDOMODE est estimée à **92 950 €.** L'estimation du coût du traitement annuel en 2023 est de **2 184 817 €.**

DEMARCHE PLPDMA

En 2023, il est prévu de faire une consultation du public (21 jours) pour la mise en place du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la CCPN.

Suite aux retours de cette consultation, des modifications pourront être apportées au PLPDMA. L'objectif est de finaliser le projet du PLPDMA, de délibérer et de démarrer la mise en œuvre des actions pour la prévention des déchets.

COMMUNICATION

Le service proposera des animations ouvertes au grand public pendant les évènements au niveau national et européen :

- ⇒ la Semaine Nationale du Compostage,
- ⇒ la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD),
- ⇒ la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD).

ACTIONS VERS LA PREVENTION DES DECHETS

L'objectif principal de ces actions est de valoriser le tri, de diminuer le volume des déchets OMr et déchets verts.

le tri

- ⇒ Contrôle renforcé de la qualité du tri « collecte sélective »,
- ⇒ Communication en porte-à-porte.

Partenariat envisagé : le SETOM

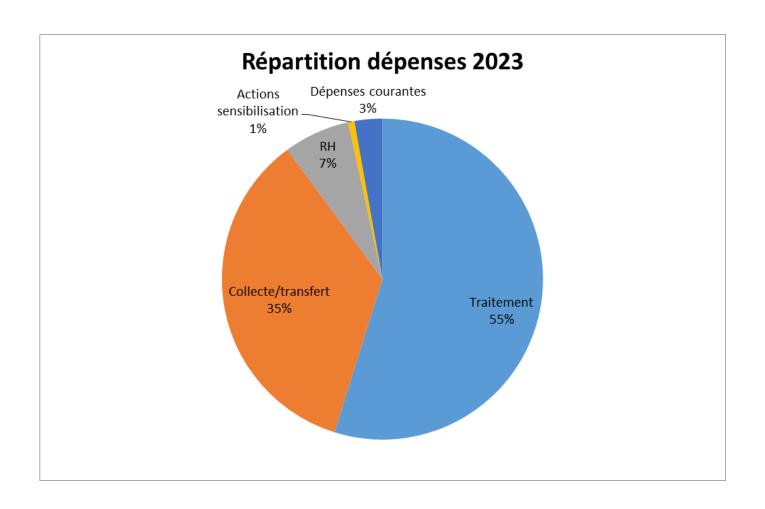
Le compostage :

- ⇒ Accroissement de la mise à disposition des composteurs individuels (1^{er} élément de réponse à l'enjeu des biodéchets au 1^{er} janvier 2024),
- ⇒ Poursuite du suivi, de la mise en place des composteurs dans les écoles, des animations autour du compostage.

Partenariat envisagé : le SETOM

Estimation du coût des actions de sensibilisation : 5 000,00 €

Section de Fonctionnement	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Commentaires
Dépenses	3 904 319 €	3 768 261,80 €	4 141 169 €	Notamment : * 1 435 578 € : PàP + Déchèteries +Autres contrats de prestations * 2 184 817 € : Traitement SETOM/SDOMODE * 277 871 € : RH
Recettes	3 597 772 €	3 590 382,15 €	3 869 354 €	Notamment : * 3 660 669 € : TEOM 41 communes * 101 785 € : Redevance Spéciale * 106 900 € : Autres recettes
Ecart	- 306 547 €	- 177 879,65 €	- 271 815€	* 271 815 € : virement Budget Général en 2023
Section d'Investissement	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Commentaires
Dépenses	338 661 €	119 002,10 €	428 764 €	Notamment : * 250 000 € : PAV verre * 35 000 € : Bacs / Caissettes * 45 000 € : emprunt
Recettes	338 661 €	128 794,95 €	428 764 €	Notamment : * 65 320 € : Opérations ordre transfert entre sections * 52 876 € : Dotations fonds divers et réserves * 125 000 € : remboursement PAV verre – part commune * 185 568 € : excédent reporté dont 9 200 € RAR
Ecart	0	9 792,85 €	0€	



> RESSOURCES HUMAINES BUDGET ORDURES MENAGERES (OM)

1) Structure des Effectifs

Evolution des effectifs sur emplois permanents budget OM

	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2021	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2022	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2023
TECHNIQUE			
Catégorie A	1	1	1
Catégorie B	0	1	1
Catégorie C	5	5	5
TOTAL GENERAL	6	7	7

Les chiffres ci-dessus prennent en compte les effectifs titulaires, stagiaires et contractuels permanents. Les agents en congé parental ou remplaçant ne sont pas comptabilisés.

Les charges de personnel constituent un poste de dépenses important. Il faut donc essayer de maîtriser au mieux son évolution. Il faut cependant tenir compte des mesures qui s'imposent à la collectivité (augmentation des charges, carrière...).

2) Dépenses de personnel

Les informations ci-dessous concernent tous les agents rémunérés sur l'année (avec assurance du personnel, visites médicales et action sociale « plurélya »).

Eléments de paies en €	2021	2022
Masse salariale Dont :	206623	235409
Traitement indiciaire	94800	116849
NBI	1124	1529
Régime indemnitaire	13122 (cia inclus)	18837 (cia inclus)
Heures supplémentaires	0	0
Heures complémentaires	2489	1456

La masse salariale est en hausse suite au recrutement d'un agent de catégorie B en tant qu'ambassadeur de tri en octobre 2021. Le régime indemnitaire est en hausse suite à la stagiairisation d'un agent de déchèterie. En effet celui-ci a donc droit au versement de l'IFSE et de la NBI.

3) Actions sociales

Les agents de la collectivité bénéficient :

- d'un compte épargne temps,
- d'une participation employeur variable pour toute adhésion à une mutuelle labélisée depuis le 1er janvier 2013,
- d'une participation employeur forfaitaire symbolique pour toute adhésion à un contrat de prévoyance labélisé à partir du 1^{er} janvier 2019.

4) Le temps de travail

Les services de la communauté de communes fonctionnent sur la base réglementaire des 1607 heures sur l'année. Les agents de déchèterie travaillent les samedis.

5) Perspectives 2023

Les efforts de maintien de la masse salariale devront être poursuivis malgré les effets du GVT. Pour ce faire, les remplacements d'agents absents ne seront pas automatiques et seront étudiés au cas par cas comme sur l'année 2022.

VOIRIE – BATIMENTS – RESEAUX SECS

Monsieur Gérard PLESSIS

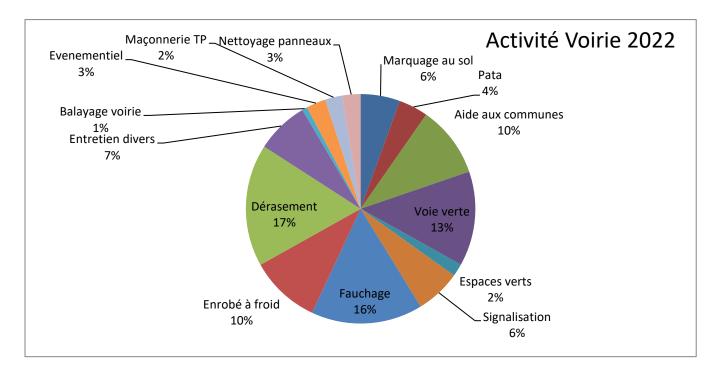
2022

REGIE

Les activités principales du service (Voirie et Bâtiment) sur l'année écoulée ont été :

- ⇒ Le fauchage réparti sur deux zones (travail posté sur la 1^{ere} coupe),
- ⇒ L'étanchéité des chaussées de 11 communes a été réalisée à l'aide du PATA, environ 49 tonnes d'émulsion et 430 tonnes gravillon,
- ⇒ Des tournées régulières sur la chaussée pour des réparations ponctuelles en enrobé à froid environ 120 tonnes utilisées,
- ⇒ L'entretien et la création de signalisation horizontale et verticale,
- ⇒ Le dérasement des bernes de voirie sur les communes concernées par la sectorisation,
- ⇒ L'astreinte du service hivernal,
- ⇒ L'entretien de la Voie Verte,
- ⇒ L'entretien des espaces verts des bâtiments communautaires,
- ⇒ L'entretien et la reprise des chemins de randonnées,
- ⇒ Le balayage des communes suite aux divers travaux effectués,
- ⇒ L'assistance aux communes sur la réalisation de terrassement, remblaiement, goudronnage,
- ⇒ Demandes d'interventions dans les différents ERP.
- ⇒ Relevés des consommations mensuelles énergétiques et fluides,
- ⇒ Maintenance préventive et corrective dans les différents ERP,
- ⇒ Logistique/évènementiel,
- ⇒ Accompagnement des prestataires.

Vous trouverez ci-dessous la répartition graphique de l'activité annuelle pour le service voirie en 2022.



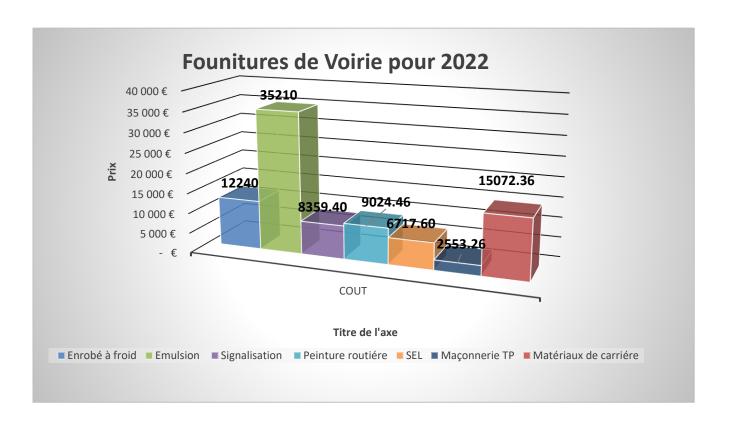
BILAN ANNUEL 2022

ACTIVITES	Nbre heures	%
Marquage sol	508	6
Pata	378	4
Aides aux communes	921	10
Voie Verte	1 220	14
Espaces verts	163	2
Signalisation	583	7
Fauchage	1 438	16
Enrobé à froid	908	10
Dérasement	1 577	18
Entretiens divers	678	8
Balayage voirie	66	1
Evènementiel	252	3
Maçonnerie TP	219	2
Nettoyage panneaux	238	3
Total heures	8 911	100

Pour les travaux d'entretien effectués en régie : les dépenses s'élèvent à 89 177.08 €, répartis de la façon suivante :

- 12 240 € d'enrobé à froid (90 tonnes),
- √ 35 210 € d'émulsion (42 tonnes),
- ✓ 8 359.40 € de signalisations verticales,
- 9 024.46

 € de signalisations horizontales,
- 6 717.60 € de Sel (60 tonnes + 2 palettes en sacs),
- ✓ 2 553.26 € Maçonnerie TP (Bordures, mélange ciment),
- ✓ 15 072.36 € de matériaux de carrière (430 tonnes).



PRESTATAIRES EXTERIEURS

Les travaux neufs et les travaux d'entretien de voirie (enduits / ECF / Reprofilage chaussée) ont été confiés à l'entreprise Colas jusqu'au 30/11/2022 via un marché public. Ces travaux font l'objet de 2 lots distincts, par marché à bons de commande.

> Travaux de voirie neufs

⇒ <u>Travaux neufs entreprise COLAS</u>: Les dépenses relatives à ces travaux s'élèvent, pour l'année 2022, à **229 080.72** € et sont repartis sur 9 communes du territoire.

>Travaux d'entretien de voirie

⇒ Travaux d'entretien entreprise COLAS :

Le programme « Reprofilage /Enduit de chaussée » s'est élevé, quant à lui, à **213 377.83 € TTC** et s'est reparti sur les communes de la zone A, la zone D pour les ESU et les reprofilages de chaussée.

⇒ Travaux d'entretien des chemins de randonnée :

L'entretien des chemins de randonnées de compétence communautaire est aujourd'hui effectué par la société Aux Coul'Eure du Cheval, elle intervient sur les communes de Venon, Hondouville, et Brosville. Pour l'année 2022, cette société est intervenue 3 fois pour la somme de 3 695.85 € TTC.

⇒ Travaux d'entretien de signalisation horizontale :

Dans le cadre des travaux d'entretien de la signalisation horizontale sur les routes départementales aux trafics routiers importants, la CCPN a contractualisé avec la société La Signalisation Routière.

Pour l'année 2022, nous sommes intervenus sur la commune du Neubourg, sectorisée en 4 parties pour un montant de 5 841.72€ TTC.

Également une repise de marquage au sol sur la D80, sur la commune de La Pyle, pour un montant de 2 136 € TTC soit un total de 7 977.72€ TTC.

⇒ Travaux d'entretien de signalisation verticale :

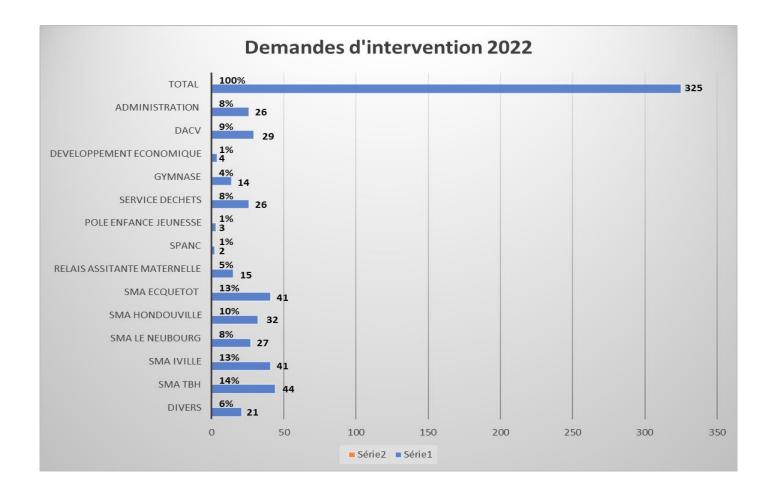
Concerne les travaux d'entretien de signalisation verticale, achat de diverses fournitures pour un montant de 8 027.32€ TTC, afin d'assurer la sécurité des automobilistes, sur la pré-signalisation et la signalisation sur l'ensemble du territoire. Soit un total d'entretien de voirie (Ets Colas et en régie CCPN) de 233 542.72 € TTC.

BATIMENTS

Le service Bâtiments dispose d'un agent polyvalent à plein temps pour l'entretien en régie de nos différents bâtiments communautaires à savoir :

- Le Pôle Sportif André Clousier Le Neubourg,
- La Gare (Office du Tourisme, EFS, PAJ, communication) Le Neubourg,
- Le bâtiment administratif du 1 chemin St Célerin,
- Le bâtiment de la Direction de l'Aménagement et du Cadre de Vie, du 4bis chemin St Célerin,
- Les 5 crèches du territoire (Hondouville, Le Neubourg, Tournedos-Bois-Hubert, Iville, Ecquetot),
- La superette de St-Aubin-d'Ecrosville,
- La boulangerie de Brosville,
- La déchetterie de Crosville-la-Vieille,
- La déchetterie de Hondouville,
- Le point vert de Sainte-Colombe-la-Commanderie,
- Le Village des Artisans.

Pour l'année 2022, il a été recensé 325 demandes d'intervention sur ces sites, le service Bâtiment en a clôturé 312.



2023

TRAVAUX DE VOIRIE

Après le vote du budget et la présentation en conférence des maires, il sera lancé les bons de commande, de manière à réaliser les travaux de voirie dans de bonnes conditions climatiques.

- ⇒ 524 000.00 € TTC proposés pour les travaux neufs répartis comme suit :
 - > 349 000 € Travaux neufs sur le territoire en fonction des projets des communes,
 - > 100 000 € Travaux exceptionnels,
 - > 35 000 € Travaux replantation d'arbres sur la Voie Verte,
 - > 40 000 € Etude Mobilité Douce.
- ⇒ 226 000.00 € TTC proposés pour les travaux d'entretien 2023 (les enduits, ECF, reprofilage de chaussée, les chemins de randonnées et les peintures sur RD).
- ⇒ 90 000.00 € proposés pour les fournitures nécessaires aux travaux en régie.
- Pour information, le marché Voirie est caduc depuis fin Novembre 2022, à ce jour un nouveau marché est lancé avec un lot supplémentaire (signalisation routière), ce qui permettra d'avoir 3 lots dans ce secteur d'activité.

RESEAUX SECS - THD

Financement du déploiement du THD :

Concernant le déploiement de la fibre sur la commune de Feuguerolles, le montant de participation de la CCPN est arrêté à 197 692.15 €, remboursable par Eure Numérique suivant le planning prévisionnel ci-dessous :

- 2023 : 49 423.00 € (dernier versement).

Concernant le reste du territoire, le montant de la participation de la CCPN est arrêté à 639 659.07 €, remboursable par Eure Numérique suivant l'échéancier proposé ci-dessous :

- 2023 : 319 829.54 € - 2024 : 159 914.77 € - 2025 : 159 914.76 €

BATIMENTS

Le service Bâtiment va proposer de mettre en place pour l'année 2023 un appel d'offres pour les vérifications périodiques annuelles des installations techniques :

• Contrôle périodique obligatoire électrique,

- Contrôle périodique obligatoire gaz,
- Contrôle périodique des disconnecteurs,
- Contrôle périodique des systèmes de sécurité incendie,
- Contrôle périodique des équipements sous pression,
- Contrôle périodique des portes et portails,
- Contrôle périodique des portes sectionnelles et rideaux métalliques,
- Contrôle périodique de la légionellose.

Pour information, en fin d'année, le renouvellement du marché Chauffage/Ventilation/Maintenance au Pôle Sportif André Clousier sera relancé.

ACHATS

Le service Voirie souhaite acquérir un pousseur pour la machine à peinture pour les travaux de signalisation horizontale (coût estimatif : 15 000 € TTC).

Par ailleurs, le service Voirie souhaiterait pouvoir faire l'acquisition d'un véhicule de type Master rallongé pour les travaux de signalisation (coût estimatif : 45 000 €, ancien camion moteur HS, possibilité de revendre le véhicule pour une valeur marchande de 5000 €, chez un concessionnaire, remplacement moteur standard : 11 000 €).

Etablis par un bureau de contrôle

BUDGET VOIRIE 2023

Section de Fonctionnement	BP+DM 2022	CAA 2022	BP 2023	Commentaires
Dépenses	1 144 017€	1 100 342,29 €	1 092 100 €	Comprenant notamment : * 60 000 € : carburant * 90 000 € : Fournitures voirie * 226 000 € : Travaux entretien * 404 904 € : RH * 77 000 € : entretien flotte automobile * 23 000 € : location matériel et véhicule (créditbail)
Recettes	4 000 €	39 802,19 €	48 072 €	Comprenant notamment : * refacturation carburant * opération d'ordres
Section d'Investissement	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Commentaires
Dépenses	527 025 €	433 356,79 €	1 229 789 €	Comprenant notamment: * 359 000 € de travaux neufs sur le territoire en fonction des projets des communes. * 100 000 € de travaux exceptionnels * 35 000 € de travaux de réimplantation d'arbres sur la Voie Verte * 40 000 € d'étude Mobilités Douces * 15 000 € : acquisition d'un pousseur à peinture pour signalisation horizontale * 38 000 € : Pôle médical du Neubourg * 45 000 € : véhicule
Recettes	291 180 €	321 133,76 €	604 251 €	Comprenant notamment : Remboursement THD : * Feuguerolles : 49 423.04 € * Territoire : 319 829,54 €

BUDGET BATIMENTS 2023

Section de Fonctionnement	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Commentaires
Dépenses	131 096 €	100 074,76 €	131 075 €	Comprenant notamment : * Charges à caractère général * RH * Inflation énergétique
Recettes	0	186,88€	1 640 €	
Section d'Investissement	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Commentaires
Dépenses	7 500 €	13 053,76 €	170 000 €	Comprenant notamment : * Acquisition terrain CDC 1
Recettes	1 787 €	2 036,82 €	29 687 €	

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Hugues BOURGAULT

L'année 2023 sera consacrée à :

- ⇒ la réalisation d'une étude pré-opérationnelle à la mise en place d'une OPAH de droit commun et une OPAH-RU sur le centre-ville du Neubourg.
- ⇒ la préparation de la révision du SCOT,
- ⇒ la préparation de la gouvernance pour la mise en place de la loi climat et résilience Zéro Artificialisation Nette (ZAN),
- ⇒ l'accompagnement des communes en cours de révision/modification d'un Plan Local d'Urbanisme/ Carte Communale,
- ⇒ la poursuite des instructions du droit des sols (Saisie par voie électronique, instruction dématérialisée pour Le Neubourg),
- ⇒ relancer les conventions d'instruction des autorisations d'urbanisme avec les 31 communes.

L'URBANISME OPERATIONNEL

Le service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg instruit, pour le compte de 31 communes (18 communes couvertes par un PLU et 13 communes couvertes par une carte communale).

En 2022, le service urbanisme a traité 686 dossiers (CU opérationnel, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir). Pour mémoire en 2021, le service avait traité 815 dossiers, en 2020 et 2019, le service a instruit 613 dossiers chaque année.

Les CU d'information sont traités par les communes (484 dossiers pour l'ensemble des 31 communes en 2022). Le service urbanisme continue d'accompagner les communes.

Le service urbanisme continue l'accompagnement de la saisine par voie électronique et l'instruction dématérialisée sur la commune du Neubourg.



ETUDE PRE OPERATIONNELLE A LA MISE EN PLACE D'OPAH

Cette étude devra permettre de confirmer l'opportunité du projet d'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) de droit commun et du projet d'OPAH avec un volet renouvellement urbain, d'en préciser les objectifs opérationnels, dans le cadre des orientations de l'ANAH et du Département de l'Eure et de formaliser notamment le projet de convention de programme ainsi que le cahier des charges du suivi-animation de l'opération.

LE ZERO ARTIFICIALISATION NETTE

La loi Climat et Résilience (du 22/08/2021) instaure la **Z**éro **A**rtificialisation **N**ette dite **ZAN** à l'horizon 2050. Pour y parvenir, cet objectif est échelonné dans le temps et territorialisé. Les objectifs de cette loi doivent être traduits dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) d'ici le 22 février 2024.

Les objectifs du SRADDET devront ensuite être introduits dans les SCOT d'ici 2026. Puis les objectifs des SCOT devront être intégrés dans les documents d'urbanisme communaux (PLU, carte communale) d'ici 2027. Il est important d'engager une réflexion sur les modalités d'applications du ZAN au sein de la collectivité.

REVISION DU SCOT

Dans le cadre de la loi Climat et Résilience et suite à la révision du SRADDET, le SCOT de notre territoire devra être révisé pour tenir compte des objectifs de réduction de la consommation d'espace (artificialisation). Le service urbanisme devra rédiger le marché public pour le recrutement du bureau d'études en charge de la révision du SCOT et suivre l'élaboration du document de planification.

LES PLANS LOCAUX D'URBANISME

En 2023, le service urbanisme poursuivra l'accompagnement des communes lors de l'élaboration, révision ou modification de leur document d'urbanisme. Mais en aucun cas, il ne sera l'assistant du maître d'ouvrage, ni le bureau d'études.

AIRE D'ACCEUIL DES GENS DU VOYAGE

Poursuite de la réflexion sur l'accueil des gens du voyage

BUDGET URBANISME 2023

Section de Fonctionnement	BP+DM 2022	CA 2022	BP 2023	Commentaires
Dépenses	384 995 €	283 949,46 €	287 477 €	Notamment: * 12 590 €: logiciel métier (hébergement, maintenance, maj plan PLU) + Maj du cadastre *43 200 €: Etude pré opérationnelle OPAH * 6 741.60 €: convention SOLIHA programme France Renov' *162 150 €: RH * 32 000€: subvention PIG
Recettes	66 758 €	31 178 €	30 000,00 €	*20 000.00 € : étude pré opérationnelle OPAH : subvention ANAH 50 % HT *10 000.00 € : étude pré opérationnelle OPAH : subvention département 25 % HT
Section d'Investissement	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Commentaires
Dépenses	73 898 €	33 567,96 €	40 306 €	Notamment : * 780.00 € Logiciel Urba : Dématérialisation * 1 300.00 € : achat ordinateur portable * Dont RAR 36 666 € PCAET + 2 340 dématérialisation
Recettes	37 221 €	39 615,16 €	22 467 €	

DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

La direction du développement du territoire a pour mission d'œuvrer à améliorer l'attractivité du territoire, par l'accueil et le développement d'entreprises, autant que par la valorisation touristique du territoire et l'amélioration de la qualité de vie des habitants du Pays du Neubourg. Cette stratégie passe également par une communication dynamique permettant d'assurer la promotion de l'ensemble des actions menées par les élus du Pays du Neubourg. Cette direction rassemble et met en cohérence plusieurs services et missions : le développement économique, le tourisme, la communication et toutes contractualisations et programmations transversales (Contrat de Territoire, Contrat de Relance et de Transition Ecologique, Plan Climat Air Energie Territorial, etc...).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Joël LELARGE

Compétence obligatoire pour une communauté de communes, le « Développement Economique » a pour mission de favoriser le maintien et l'accroissement de l'emploi et des activités économiques (commerce, artisanat, industrie, agriculture, service).

I - La mise en place d'infrastructures d'accueil et de développement des activités

A. Une offre foncière renouvelée et adaptée

La Communauté de Communes a poursuivi la commercialisation de la zone d'activités de Marbeuf, dont les derniers terrains sont en cours de cession.

Cette évolution positive dans la commercialisation des zones d'activités réduit considérablement le foncier disponible pour de nouvelles implantations.

Face à la nécessité de disposer de solutions foncières pour permettre le développement d'entreprises, la mission d'identification des terrains pouvant accueillir des entreprises en zone urbaine a débuté en 2022. Le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) rend urgent et primordial cet inventaire des terrains disponibles. En parallèle, la CCPN et la commune de Vitot travaillent à définir le projet d'implantation d'entreprises sur le terrain dit de Vitot.

BUDGET ZAE:

Les dépenses sont essentiellement des charges à caractère général (entretien des espaces verts des zones, fourniture d'électricité pour l'éclairage public), une part du salaire du chargé de mission et divers travaux. Les recettes sont constituées principalement du produit de la commercialisation des terrains et du reversement de 80% de la taxe d'aménagement par les communes d'implantation.

• BILAN 2022 :

Dépenses :

En fonctionnement, le CA est largement inférieur au BP puisque les seules dépenses réalisées ont concerné :

- l'éclairage public : 3 938,5 €,
- l'entretien des espaces verts : 12 937,5 €,
- les frais d'actes et de contentieux (expulsion de gens du voyage) : 992 €,
- le paiement de la taxe foncière : 172 €,
- la refacturation salariale entre budgets : 13 755 €.

Recettes:

En fonctionnement:

- La vente auprès de Secret Bâtiment a abouti en 2022 pour une recette de 44 170 €.

En investissement:

4 308 € de taxe d'aménagement reversée par Crosville-la-Vieille et Marbeuf sur les projets réalisés sur les ZA.

• PERSPECTIVES 2023 :

Des travaux de réseaux pour la viabilisation des terrains restant à commercialiser sont prévus en investissement.

En investissement, il est aussi prévu de refaire une partie de la voirie sur la zone du Haut du Val 1 et d'installer un totem d'entrée de zone sur la ZA de la Coursière.

52 228 € de recettes de vente de terrains sont prévus en 2023 (Ventes au profit de CMI et Normandie Technologies à Marbeuf). Il restera un terrain disponible car le précédent acquéreur s'est désisté.

Dépenses :

En fonctionnement:

- Marché d'entretien des espaces verts : 13 000 €,

- Eclairage public : 4 500 €,

- Frais d'acte et de contentieux : 3 000 €,

Taxe foncière : 200€

En investissement :

- Travaux de raccordement eau et télécom des terrains restant à commercialiser : 5 000 €,

- Signalétique : 10 000 €,

- Voirie: 15 000 €,

- Installation d'un coffret pour la dernière parcelle : 4 000 €.

Recettes:

En fonctionnement:

- Vente de terrains : 52 228 €.

En investissement:

- Reversement de 80% de la part communale de la taxe d'aménagement : 4 350 €.

Section de Fonctionnement	BP+DM 2022	CA 2022	BP 2023	Commentaires
Dépenses	113 674 €	31 617 €	81 585 €	
Recettes	113 674 €	44 670 €	81 585 €	Solde d'exécution reporté = 29 357,41 € Vente en 2023 : 52 228 €
Section d'Investissement	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Commentaires
Dépenses	78 586 €	0 €	82 936 €	
Recettes	78 586 €	4 308 €	82 936 €	Solde d'exécution reporté : 78 585.60 €

BUDGET ZA2 (TERRAIN DE VITOT):

Un terrain a été acquis à Vitot dans le but d'y implanter des activités économiques.

Les dépenses effectuées en 2022 et prévues en 2023 sont financées par l'excédent généré sur le budget du village des artisans. Cette avance pourra, à son tour, être reversée pour une autre opération, les opérations de développement économique se finançant ainsi mutuellement. Le transfert des crédits ne pouvant se faire directement, l'opération comptable est réalisée en 2 temps :

- 1. une part de l'excédent du budget annexe Village des Artisans est transférée au Budget Principal,
- une subvention est versée depuis le Budget Principal vers le Budget Annexe ZA2.

• BILAN 2022 :

Dépenses :

- Achat de terrain : 114 000 €,

Paiement de la taxe foncière : 64 €.

Recettes:

Aucune recette en 2022.

• PERSPECTIVES 2023 :

Un travail est mené conjointement avec la commune de Vitot afin de créer le règlement de la zone d'activités. Des travaux d'extension de réseaux doivent commencer en 2023. Le budget est financé via une subvention du Budget Général.

Dépenses :

En fonctionnement:

- Achat de matériels, équipements et travaux : 20 000 €,

Autres frais : 1 362 €,
Frais d'actes : 2451,50 €,
Taxe foncière : 70 €.

- Taxe foliciere . 70

En investissement:

- Extension de réseau : 20 000 €.

Recettes:

En investissement:

- Subvention du Budget principal : 137 948 €.

Section de Fonctionnement	BP+DM 2022	CA 2022	BP 2023	Commentaires
Dépenses	142 362 €	114 064 €	161 382 €	
Recettes	142 362 €	114 064 €	161 382 €	
Section d'Investissement	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Commentaires
Dépenses	142 362 €	114 064 €	137 948 €	
Recettes	142 362 €	0€	137 948 €	Subvention du BP 137 012 €

B. L'offre immobilière

Le Village des Artisans à Crosville-la-Vieille :

Les cellules en location sont presque toutes louées. Il y a eu 2 changements de locataire en 2022 et une cellule reste à louer suite à un départ au 31 décembre 2022.

BUDGET VILLAGE DES ARTISANS:

Les dépenses sont essentiellement des charges à caractère général (fourniture d'énergie, entretien et maintenance, assurance) et une part du salaire du chargé de mission. Les recettes sont constituées des revenus des immeubles (location et charges). La Communauté de Communes n'a plus d'emprunt sur ce bâtiment depuis 2020.

Le budget est donc excédentaire depuis 2021 ce qui permet de reverser l'excédent vers le Budget principal pour financer d'autres projets.

• BILAN 2022 :

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2022 sont inférieures au prévisionnel, certains travaux non réalisés sont reportés en 2023.

L'excédent généré est reversé au Budget principal, il permet, en 2023, de financer l'opération de Vitot.

Dépenses :

En fonctionnement:

- Eau et électricité : 1 909.75 €,

- Travaux divers (portail, réparation totem, nettoyage) : 5973,57 €,
- Maintenance portail et portes sectionnelles : 749,36 €,
- Etat des lieux : 1288,49 €,
- Taxe foncière (acquittée puis refacturée) : 4 903 €.

En investissement:

- Remboursement de cautions : 3 276,14 €.

Recettes:

En fonctionnement:

Loyers: 55 379,33 €,

- Charges et taxes foncières refacturées : 14 500 €,

- Liquidation Bel Construction : 6 928,77 €.

• PERSPECTIVES 2023 :

Aucun projet extraordinaire au village en 2023. Une partie de l'excédent sera reversée au Budget principal. Pour rappel l'emprunt a été soldé en 2020.

Dépenses :

En fonctionnement:

- Reversement excédent vers budget principal : 137 948 €,
- Contrat de prestation de service : 2 000 €,
- Fourniture de voirie (marquage au sol, panneaux) : 2 000 €,
- Travaux divers: 10 500 € (61521 et 615221),
- Maintenance des portes sectionnelles et du portail : 750 €,
- Honoraires pour frais d'états des lieux : 1 500 €,
- Taxe foncière : 5 000 € ;

En investissement:

- Remboursement prévisionnel des cautions : 7 000 €.

Recettes:

En fonctionnement:

- Loyers perçus : 60 000 €,
- Refacturation des charges et taxes foncières : 14 000 €.

En investissement:

- Recette prévisionnelle des cautions : 7 000 €.

Section de Fonctionnement	BP+DM 2022	CA 2022	BP 2023	Commentaires
Dépenses	129 891,72 €	19 847 €	187 624 €	Pas de virement entre section Reversement au BG : 137 948 €
Recettes	129 891,72 €	75 555 €	187 624 €	Solde d'exécution reporté 113 623,89 €
Section d'Investissement	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Commentaires
Dépenses	15 267,82 €		11 852 €	Dont RAR 2022 3 276,14 Rmbt Cautions
Recettes	15 267,82 €		11 852 €	Excédent reporté 8 128,62 €

Le commerce Multi-services de Saint-Aubin-d'Ecrosville :

Habituellement, les dépenses concernent uniquement des charges à caractère général pour le fonctionnement (entretien et menus travaux).

En 2022, un marché a été lancé afin d'améliorer la performance énergétique du bâtiment. Les dépenses auront lieu en 2023.

Il n'y plus de reversement du loyer à la commune depuis le printemps 2020 et la modification du bail à construction – qui cours jusqu'en 2052 – est intervenue avec l'arrivée d'un nouveau gérant en juin 2020.

Les recettes sont uniquement constituées des loyers perçus – hormis une subvention du Budget Principal pour financer les travaux de rénovation énergétique prévus – rendant l'équilibre de ce budget tendu.

• BILAN 2022 :

Suite au diagnostic thermique réalisé en 2021, un marché a été lancé en 2022 pour réaliser l'isolation des combles et installer une pompe à chaleur et une VMC. Le marché a été infructueux, les dépenses sont donc reportées sur 2023. Une subvention du Budget principal a été nécessaire pour financer ces travaux.

Dépenses :

En fonctionnement:

Travaux légers : 31,26 €,
Taxe foncière : 691 €.

Recettes:

- Loyer: 4 200 €,

- Refacturation taxe foncière : 691 €,

- Subvention depuis le budget principal : 20 000 €.

• PERSPECTIVES 2023 :

Les travaux d'isolation et l'installation de la pompe à chaleur et de la VMC seront réalisés en 2023.

Dépenses :

En fonctionnement:

- Travaux divers : 16 000 € dont isolation,

Assurance : 350 €,Honoraires : 500 €,

- Frais d'actes et de contentieux : 500 €,

- Taxe foncière : 700 €.

En investissement:

- Pompe à chaleur et VMC : 20 000 €,

- Remboursement prévisionnel de la caution : 700 €.

Recettes:

En fonctionnement:

Loyers : 4 200 € (350*12),

- Refacturation taxe foncière : 700 €.

En investissement:

- Recette prévisionnelle caution : 700 €.

Section de Fonctionnement	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Commentaires
Dépenses	18 234 €	1 047 €	22 079€	
Recettes	18 234 €	4 891 €	22 079€	Dont solde d'exécution reporté : 17 178,26 €
Section d'Investissement	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Commentaires
Dépenses	20 700 €	0€	20 700 €	RAR 20 000 € rénovation thermique

La boulangerie à Brosville :

La boulangerie est en activité depuis septembre 2016.

BUDGET BROSVILLE:

Ce budget est composé essentiellement de charges de fonctionnement courantes (assurance, menus travaux d'entretien), et de charges d'emprunt (annuité = 13 690 €). Du point de vue des recettes, elles sont constituées des loyers perçus et de la refacturation de la taxe foncière. Il y a eu un changement de locataire en 2021.

BILAN 2022 :

Le remboursement de l'emprunt et les charges courantes ont constitué l'ensemble des dépenses sur ce budget. Le coffret électrique a été déplacé en 2022. Les derniers frais d'études qui restaient en suspens ont été réglés.

Dépenses :

En fonctionnement:

- Intérêts emprunts : 3 268,91 €,

- Déplacement du coffret électrique : 3 279,64 €,

Taxe foncière : 1 273 €,
Assurances : 220 €.

En investissement:

- Capital emprunt 10 419,93 €, - Frais d'études : 163,80 €.

Recettes:

$\underline{\text{En fonctionnement}}:$

- Loyers : 14 793,17 €,

- Refacturation taxe foncière : 1 273 €.

• PERSPECTIVES 2023 :

Il n'y a pas de travaux prévus. Seules les recettes habituelles de loyers sont attendues. La première moitié de la taxe d'aménagement est budgétée à nouveau et le peu d'excédent restant est provisionné en vue du remboursement d'une part des 114 000 € de subvention versée depuis le Budget Principal entre 2014 et 2016. Avec le passage à la M57, l'application des ICNE (Intérêts Courus Non Echus) au remboursement des intérêts, explique une légère augmentation de ces intérêts en 2023.

Dépenses :

En fonctionnement:

- Bâtiments publics : 1 000 €,

Provision pour prestations de services : 500 €,
Frais d'acte pour éventuel état des lieux : 500 €,

Assurances : 250 €,

Taxe d'aménagement : 5 390 €,

Taxe foncière : 1 300 €,
Intérêts de l'emprunt : 4 782 €.

En investissement:

- Capital de l'emprunt : 10 600 €,

- Remboursement prévisionnel de la caution : 2 400 €.

Recettes:

En fonctionnement:

Lovers 15 055 €.

Refacturation de la taxe foncière : 1 300 €.

En investissement:

- Recette prévisionnelle de caution : 2 400 €.

Section de Fonctionnement	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Commentaires
Dépenses	33 798 €	8 042 €	32 480 €	Dont virement à la section d'investissement = 10 600 €
Recettes	33 798 €	16 069 €	32 480 €	Dont solde d'exécution reporté = 15 986,61 €
Section d'Investissement	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Commentaires
Dépenses	23 315,67 €	10 584 €		Dont solde d'exécution reporté = 10 331,73 € Dont emprunt = 10 600 €
Recettes	23 315,67 €	10 244€	23 332 €	Dont virement de la section de fonctionnement = 10 600 €

II – Les actions d'accompagnement et de soutien aux acteurs économiques

A. Le commerce

En 2022, le gros projet concernant le commerce a été la mise en place de la carte de fidélité du Pays du Neubourg, pour un montant total de 42 639 € (en contrepartie, la CDC a bénéficié d'une subvention de la Banque des Territoires de 20 000 €). En 2023, la CDC s'est engagée à poursuivre l'accompagnement de cette solution en prenant en charge les frais de fonctionnement à hauteur de 20 000 €.

En 2023, il est également proposé d'accompagner les commerçants dans leur transition numérique, à travers la mise en place d'un programme personnalisé pour les commerces qui souhaitent bénéficier de formations pour maîtriser les outils numériques (5 000 €).

Sur le volet des aides à l'investissement, il est proposé de poursuivre le soutien aux projets des commerçants et artisans via le dispositif régional Impulsion Proximité. L'intervention de la CDCPN a pour objet de bonifier le montant du prêt accordé par la Région pour tout projet d'investissement (à l'exclusion du foncier, de l'immobilier et des véhicules) par l'octroi d'une subvention équivalant à 10% du montant du prêt de la Région dans la limite de 5 000 €. En 2022, un commerce a été aidé grâce à ce dispositif (dépense prévisionnelle 2023 : 20 000 €).

B. L'emploi et la formation

Permanences de Pôle-emploi

Pour faciliter les démarches des demandeurs d'emplois, la Communauté de Communes accueille dans ses locaux, le premier mardi de chaque mois, une permanence de Pôle-Emploi. Ce partenariat fait l'objet d'une convention non financière avec Pôle Emploi, dont le renouvellement a été autorisé par le Conseil Communautaire en 2021, et ce jusqu'au 30 juin 2023.

A compter de juillet 2023, Pôle Emploi n'effectuera plus de permanence physique sur le territoire, mais les candidats pourront faire leurs formalités administratives à l'EFS (Espace France Services) et bénéficier des services d'un conseiller Pôle Emploi en visio.

• La Mission Locale

Depuis 2014, la Communauté de Communes a contractualisé avec la Mission Locale pour accompagner les jeunes âgés de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale. La Mission Locale assure une permanence hebdomadaire au Neubourg, dans les locaux du Centre Médico-Social (CMS) départemental du Neubourg depuis janvier 2022. Le partenariat a été reconduit en 2022, pour une durée de 3 ans, selon les termes de la convention financière validée en Conseil Communautaire. Le montant de la participation de la CDCPN est révisable annuellement sur la base de 1.09 € par habitant, soit 24 520 € en 2022.

En 2022, la Mission Locale a mis en place des ateliers mensuels (comment préparer un entretien, visite d'entreprises...) qui ont notamment permis aux jeunes de découvrir leur territoire et ses ressources.

C. <u>Le soutien aux entreprises</u>

Le Guichet Entreprise

A travers le dispositif « lci Je Monte Ma Boîte », la Communauté de Communes a souhaité que les consulaires (CCI, CMA et Chambre d'Agriculture) organisent des permanences sur le territoire afin de rapprocher les porteurs de projets des interlocuteurs adéquats.

Ces permanences sont complétées par celles d'Initiative Eure, à laquelle la Communauté de Communes apporte un soutien financier à hauteur de 450 € + 20 cts par habitant, soit 4 949 € pour l'année 2022.

En 2023, le dispositif de la Région « Ici Je Monte Ma Boite » prend un autre format dans le but de capter davantage de porteurs de projets, les consulaires maintiennent leurs permanences sur le territoire.

• Le Club des Entreprises du Pays du Neubourg

Pour l'année 2022, et après deux années où l'absence de rassemblement d'envergure a distendu les liens des entreprises entre elles et avec le territoire, le Club des Entreprises du Pays du Neubourg (CEPN) avait pour projet d'organiser un grand évènement, le salon « Eco-Synergie », autour de 3 thèmes principaux : la transition énergétique, la mobilité et l'économie circulaire. La Communauté de Communes a octroyé une subvention de 15 000 € pour la tenue du salon, qui n'a finalement pas pu avoir lieu.

L'évènement est pour le moment reporté à 2023, la Communauté de Communes solliciterait le remboursement de la subvention si le salon n'était finalement pas organisé.

Aides aux entreprises

La Communauté de Communes a voté un nouveau règlement pour les aides à l'immobilier d'entreprise, dont la compétence est déléguée au Département. Chef de file du développement économique, la Région Normandie propose de nombreux dispositifs destinés à soutenir les entreprises (comme Impulsion Proximité, cofinancé par la CDCPN).

Toutes ces aides sont peu connues et sollicitées par les chefs d'entreprises, l'année 2023 sera donc l'occasion d'accentuer la communication faite auprès des entreprises à travers 3 axes : des visites régulières au sein des entreprises, la réalisation de documents d'information pour mettre en avant les outils à disposition des entreprises et l'organisation d'un évènement sous format conférence avec la participation des acteurs de l'économie.

BUDGET GENERAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE:

Le volet « Développement Economique » du Budget Principal est actuellement principalement un budget de fonctionnement (charges de personnel et participations financières à l'action de nos partenaires de l'emploi et de la formation notamment). Le recrutement du chargé(e) de mission Développement Economique est effectif depuis août 2020, ce qui a entrainé une augmentation des dépenses de personnel. Pour rappel, étant une composante du Budget Principal, l'équilibre se fait au niveau du Budget Principal, les dépenses et recettes des sections de la partie « Développement Economique » ne sont donc pas équilibrées. Après une année 2022 exceptionnelle, il est proposé de revenir à un niveau de budget plus « ordinaire » et de concentrer l'action pour améliorer et faire connaître l'existant.

BILAN 2022 :

Dépenses :

Fonctionnement:

- Mise en place de la solution de cartes de fidélité : 42 639 €,
- Convention de partenariat Mission Locale : 24 613 €,
- Subvention Initiative Eure: 4 949 €,
- Cérémonie de remises de chèques : 240 €,
- Forum Eco-Synergie: 15 000 €,
- Participation forfaitaire dans le cadre de Petites Villes de Demain : 2 000 €,
- Charges de personnel : 97 312 €.

Investissement:

- Aide aux commerçants « Impulsion Proximité » : 2 143 €.

Recettes:

- Parts du salaire du chargé de mission imputées aux budgets annexes : 20 338,53 €,
- Subvention Banque des Territoires pour mise en place de la carte de fidélité : 20 000 €,
- Versement complémentaire FISAC : 24 945.04 €.

• PERSPECTIVES 2023 :

Dépenses :

En fonctionnement :

- Frais de fonctionnement « Proxity » : 20 000 €,
- Autres « fêtes et cérémonies » : 3 000 € (remises de chèques Initiative Eure, conférence sur thème aide aux entreprises),
- Convention de partenariat Mission Locale : 24 613 €,
- Subvention Initiative Eure : 4 949 €,
- Action UCIAL / lancement chèques cadeaux : 2 000 €,
- Dépenses de personnel (la directrice, le responsable du développement économique, le service civique) : 104 069 €.

En investissement:

- Subventions d'investissement aux entreprises commerciales et artisanales (Impulsion Proximité) : 20 000 €,
- RAR 2022 subvention versée pour rénovation thermique St Aubin 20 000 €
- Licence : 500 €.

Recettes:

- Refacturation d'une part du salaire du chargé de mission aux budgets annexes : 19 650 €.

Section de Fonctionnement	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Commentaires
Dépenses	202 471 €	192 954,13 €	169 358 €	
Recettes	39 250 €	65 600,31 €	19 650 €	
Section d'Investissement	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Commentaires
Dépenses	25 750 €	0€	40 500 €	Dont RAR 2022 20 000 € rénovation thermique budget annexe St Aubin
Recettes	64,82 €	64,82 €	65 €	

COMMUNICATION

Le service communication

(sous la responsabilité de Madame Myriam BOUQUET) :

Le départ en 2022 de la responsable de la communication a bousculé les priorités et repoussé au printemps 2023 la sortie du magazine communautaire. Ce retard explique, en partie, un réalisé très inférieur au BP 2022. Ce faible réalisé s'explique également par la durée pendant laquelle le poste est resté vacant (arrivée de la remplaçante le 01/02/2023), et l'annulation pour raisons sanitaires de la cérémonie des vœux et de la soirée du personnel. Des dépenses qui n'avaient pas été prévues, ont cependant dû être réalisées (campagne de presse pour expliquer l'augmentation de la TEOM, invitation au Forum des Elus). Il importe donc de prévoir pour les années à venir une enveloppe plus conséquente de crédits pour assurer ce type d'impondérable, et tenir compte de l'augmentation des coûts du papier.

En 2023, outre l'appui quotidien aux services dans leurs supports de communication et les tâches récurrentes (mise à jour du site internet, élaboration du rapport d'activité, etc...) se poursuivra la modernisation de la communication de la Communauté de Communes, et la mise en œuvre d'une stratégie de marketing territorial moins classique, plus dynamique et attractive. Afin de pouvoir être plus présente sur le territoire, et ainsi relayer les initiatives des acteurs locaux, la chargée de communication fera appel à l'expertise de prestataires extérieurs pour le maquettage et la conception graphique de certains supports de communication, tout en continuant à accompagner les services dans leur communication externe. L'édition d'une newsletter permettra également d'améliorer le partage des informations et actualités en interne.

Le BP 2023 est en augmentation par rapport à celui de 2022 pour plusieurs raisons :

- des crédits supplémentaires sont affectés aux frais de publication dans la presse, aux prestations de création graphique et aux impressions (+ 5 500 €).
- des crédits sont prévus pour la création de kakemonos et banderoles à mettre à disposition des porteurs de projets soutenus par la CCPN (1 500 €),
- 30% du poste du responsable attractivité imputés sur le budget communication (15 000 €),
- organisation d'événements (Arbre de Noël, Vœux du président, Soirée du personnel, etc...: 18 000 €).

Section de Fonctionnement	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Commentaires
Dépenses	69 079 €	31 106,91 €	112 150 €	
Recettes	3000 €	2 935,54 €	3 000 €	Refacturation de la chargée de communication à l'Office de Tourisme
Section d'Investissement	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Commentaires
Dépenses	1 700 €	1 252,80 €	2 000 €	
Recettes	1 237 €	1 236,93 €	1 863 €	

TOURISME, SPORT, CISPD

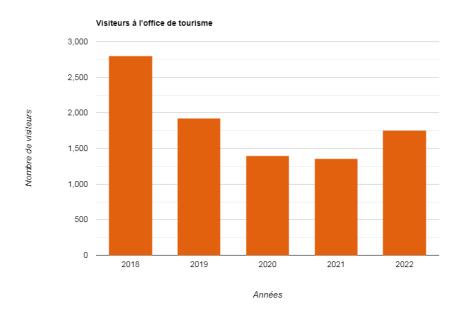
Monsieur Roger WALLART

TOURISME:

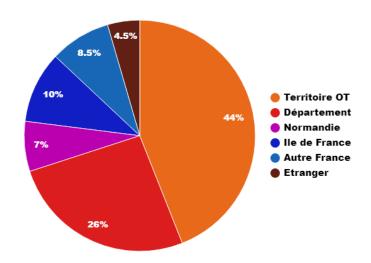
L'année 2022 a été marquée par une hausse de la fréquentation ainsi que le retour de la clientèle étrangère à l'Office de Tourisme du Pays du Neubourg. Priorité avait été donnée à l'aboutissement du diagnostic touristique fait par Eure Tourisme, concrétisé en juin par la présentation des idées de pistes d'actions à mener et la création d'un poste de « Responsable attractivité ». L'année 2022 a également vu la mise en ligne du nouveau site web de l'Office de Tourisme.

BILAN 2022:

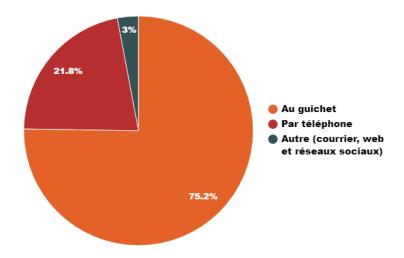
Bilan satisfaisant pour l'Office de Tourisme avec une hausse de la fréquentation et le retour de la clientèle étrangère. 1 742 visiteurs ont été accueillis, cette augmentation, de presque 30% par rapport à l'année 2021, n'a cependant pas permis de revenir à la fréquentation « d'avant COVID ».



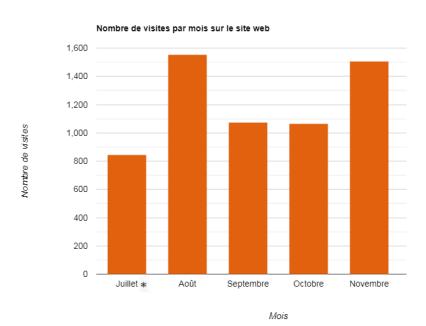
L'Office de Tourisme a accueilli 1 742 visiteurs répartis de la façon suivante :



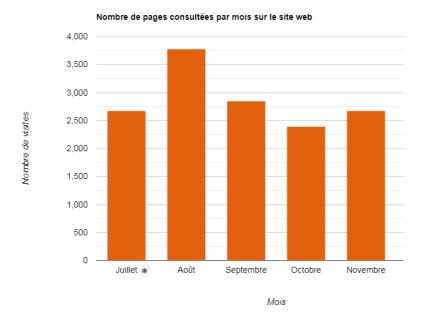
L'Office de Tourisme a répondu à 1 297 demandes réparties de la façon suivante :



Le nouveau site web https://www.tourisme.paysduneubourg.fr/ a été mis en ligne le 19 juillet 2022.



*Mise en ligne le 19 juillet.



*Mise en ligne le 19 juillet.

En début d'année 2022, l'Office de Tourisme a accueilli une exposition sur « Emile Cohl, pionnier de la caricature » dans le cadre du Festival du Cinéma d'Animation, ainsi qu'une animation « Caricature » le 5 février, celle-ci a rencontré un vif succès.

Depuis début avril et de façon hebdomadaire la conseillère touristique a rédigé « Les idées de sorties ». sur Panneau Pocket » : ce post rencontre un vif succès et permet, en temps réel, de connaître les manifestations à venir au Pays du Neubourg et alentours.





EXPOSITION
DU 15 JANVIER AU 20 FÉVRIER 2022
OFFICE DE TOURISME DU NEUBOURG

Depuis le 15 avril, Clotilde BARBIER occupe le poste de conseillère touristique en remplacement d'Oriane TRUBERT.

En juin, Eure Tourisme a présenté ses propositions d'actions à mettre en œuvre au Pays du Neubourg, que l'équipe tourisme se chargera, en 2023, de décliner en un plan pluriannuel opérationnel, en concertation avec les membres de la Commission et du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme. Tout comme le renfort de l'équipe, la mise en œuvre de ce plan impliquera une augmentation, dans les années à venir, des dépenses liées au tourisme.

Dans l'attente, quelques préconisations ont été mises en œuvre dès 2022 :

- l'organisation de la journée des professionnels du tourisme. Riche d'informations et de découvertes, cette journée a été saluée par les participants,
- la formation des professionnels à leur nouvel espace personnel à l'occasion de la mise à jour annuelle des informations de la base de données touristiques,
- la variation des contenus diffusés sur le compte Facebook de l'Office de Tourisme (« 4 jours au Pays du Neubourg », « Septembre, c'est sportif au Pays du Neubourg », etc...).

Le nouveau site internet a été mis en ligne en juillet et a connu dès son lancement une belle affluence.

Les dépenses liées au diagnostic touristique et au site internet ont été réglées en 2022 et n'apparaîtront plus les années suivantes.

Les locaux de la Gare accueillent depuis juillet 2022 l'Espace France Services.

Avec l'accord des élus, les expositions ont repris en septembre, dans les locaux de l'Office de Tourisme et de l'EFS: en plus d'exposer ses œuvres, la pastelliste « Rose Barbe » est venue à la rencontre du public le samedi 17 septembre à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine.

Les dépenses du CA 2022 ont été inférieures au BP 2022 pour plusieurs raisons :

- il n'y a pas eu de réimpression de guides ou de cartes touristiques,
- l'installation de panneaux sur la Voie Verte a été reportée à l'année 2023, dans l'attente de l'aboutissement du travail avec le Département sur la valorisation des voies vertes.
- il n'y pas eu d'achat de petits équipements (placards, etc..).

De nouveaux livres ont rejoint le catalogue proposé par la boutique de l'Office de Tourisme : « Bitnic le Viking », « Comme disent les Normands », « L'Eure, berceau de célébrités » (vol.1 et 2), « Petites nouvelles sur un plateau ».

PERPSECTIVES 2023:

En 2023, l'objectif pour l'équipe renforcée est de proposer un plan d'actions chiffré pour les années à venir.

Dans l'attente, et comme les années précédentes, le budget de l'Office de Tourisme est majoritairement constitué de dépenses de fonctionnement à caractère général, de charges de personnel et de communication (impression de guides et cartes touristiques). Les recettes sont quasi-exclusivement constituées par la subvention du Budget Principal.

Quelques évolutions dans le budget :

En fonctionnement:

- augmentation des charges de personnel liées à la création du poste de responsable attractivité dont 60% refacturés à l'Office de Tourisme (coût total des charges de personnel : 70 988 €),
- augmentation des dépenses dans la ligne « fêtes et cérémonie », expliquée par la reprise des expositions au sein de l'Office de Tourisme, et donc des vernissages, ainsi que la reprise des rencontres semestrielles avec les professionnels du Tourisme réalisés en mars et septembre dans le but de créer un réseau dynamique (dépense prévisionnelle : 700 €).
- augmentation du prix du gaz (dépense prévisionnelle : 7 000 euros pour La Gare),
- il est proposé d'actualiser le guide et la carte touristique en 2023, en tenant compte des premiers retours du diagnostic touristique concernant les points faibles et les points forts des supports de communication de l'Office de Tourisme (dépense prévisionnelle : 4 500 €),
- les charges liées au bâtiment, qui accueille maintenant le PAJ, l'EFS et la communication, sont dorénavant affectées au Budget Principal et refacturées au prorata à chaque service, d'où une diminution des charges à caractère général (6 841.30 €).

En investissement, sont prévus :

- l'installation de 2 poubelles complémentaires sur l'aire de pique-nique aux abords de l'Office de Tourisme (2 000 €),
- la modification du système de fermeture à badge des portes (3 000 €),
- comme en fonctionnement, les dépenses d'investissement liées au bâtiment sont affectées sur la section « La Gare » du Budget Principal, et notamment les travaux pour le réaménagement de la salle de réunion et la création d'un nouveau bureau intégrant le mobilier : 16 500 €),

En cours d'année, et selon l'avancée des dossiers, une décision modificative pourra être proposée aux élus pour intégrer les dépenses et recettes de projets à l'étude (création de haltes et signalétique sur la Voie Verte, installation d'équipements de loisirs autour des itinéraires de randonnées).

Le budget prévisionnel 2023 de l'Office de Tourisme :

Section de Fonctionnement	BP+DM 2022	CA 2022	BP 2023	Commentaires
Dépenses	74 800 €	54 766 €	92 189 €	
Recettes	74 800 €	52 484 €	92 189 €	Subvention versée en 22 pour clôturer à l'équilibre : 43 325 €
Section d'Investissement	BP+DM 2022	CA 2022	BP 2023	
Dépenses	10 000 €	4 200 €	9 500 €	
Recettes	10 000 €	948 €	9 500 €	

> RESSOURCES HUMAINES BUDGET OFFICE DE TOURISME (OT)

1) Structure des Effectifs

Evolution des effectifs sur emplois permanents budget OT

	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2021	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2022	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2023
ADMINISTRATIF			
Catégorie A	0	0	0
Catégorie B	0	0	0
Catégorie C	1	1	1
TOTAL GENERAL	1	1	1

Les chiffres ci-dessus prennent en compte les effectifs titulaires, stagiaires et contractuels permanents. Les agents en congé parental, en disponibilité ou remplaçant ne sont pas comptabilisés.

Les charges de personnel constituent un poste de dépenses important. Il faut donc essayer de maîtriser au mieux son évolution. Il faut cependant tenir compte des mesures qui s'imposent à la collectivité (augmentation des charges, carrière...).

2) Dépenses de personnel

Les informations ci-dessous concernent tous les agents rémunérés sur l'année (avec assurance du personnel, visites médicales et action sociale « plurélya »).

Eléments de paies en €	2021	2022
Masse salariale		
don't	67775	39278
dont :		
Traitement indiciaire	33268	20828
NBI	0	0
Régime indemnitaire	2500 (cia inclus)	1781 (cia inclus)
Heures supplémentaires	0	0
Heures complémentaires	0	0

La masse salariale 2022 est en baisse, en effet, le salaire de l'agent en poste est moins élevé que le salaire de l'agent en poste en 2021 et il n'y a pas eu de recrutement de saisonnier en 2022.

3) Actions sociales

Les agents de la collectivité bénéficient :

- d'un compte épargne temps,
- d'une participation employeur variable pour toute adhésion à une mutuelle labélisée depuis le 1er janvier 2013,
- d'une participation employeur forfaitaire symbolique pour toute adhésion à un contrat de prévoyance labélisé à partir du 1^{er} janvier 2019.

4) Le temps de travail

Les services de la communauté de communes fonctionnent sur la base réglementaire des 1607 heures sur l'année. L'agent de l'office du tourisme travaille les samedis et parfois le dimanche.

5) Perspectives 2023

Les efforts de maintien de la masse salariale devront être poursuivis malgré les effets du GVT. Pour ce faire, les remplacements d'agents absents ne seront pas automatiques et seront étudiés au cas par cas comme sur l'année 2022. Le budget 2023 sera en hausse avec le recrutement du responsable attractivité dont le salaire sera pris en charge à 60% par le service OT.

GYMNASE:

Le pôle sportif André Clousier au Neubourg est ouvert depuis septembre 2014. Pleinement investi par les associations depuis son ouverture, l'ensemble des créneaux sont utilisés.

Le gymnase accueille les associations ou les clubs sportifs suivants :

- année scolaire pleine : hand-ball, escrime, escalade, badminton,
- période hivernale : cyclisme, athlétisme.

Pour l'optimisation maximale du site, les jours et les plages horaires sont revus chaque fin d'année scolaire avec les clubs et associations sportives.

En 2022, le Pôle Sportif a retrouvé une activité normale.

En lien avec la Direction de l'Aménagement du Cadre de Vie, un plan annuel et/ou pluriannuel de travaux d'entretien et de suivi des contrôles périodiques du gymnase est en place et ajusté chaque année en fonction des besoins. Ce plan répond au besoin de fonctionnement du site. Il est prévu de le compléter par la mise en place de marchés pour ce qui est des contrôles périodiques ce qui permettra un meilleur suivi.

PERSPECTIVES 2023:

- Poursuivre la programmation des travaux et contrôles périodiques en lien avec le service Bâtiments et Moyens,
- Poursuivre, en lien avec le service Bâtiments et Moyens, l'optimisation énergétique du gymnase et le suivi des contrôles et contrats de maintenance au travers de la mise en place de marchés (électricité, gaz, incendie, matériel sportif, etc...),
- Finaliser la mise en place des moyens et supports de communication permettant de valoriser les activités portées par les clubs en résidence ainsi que les évènements et les partenaires.

Section de Fonctionnement	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Dépenses	235 691 €	203 302 €	235 950 €
Recettes	4 408 €	5 087 €	5 384 €
Section d'Investissement	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Dépenses	185 511 €	176 856 €	168 958 €
Recettes	10 718 €	9 328 €	10 946 €

CISPD - (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)

Les actions de prévention à l'attention des collégiens et lycéens ont été portées par le Pôle Animation Jeunesse (PAJ) jusqu'en 2018. Suite aux difficultés rencontrées par le PAJ en 2018, et à l'arrivée en janvier 2019 du nouveau responsable, les partenariats n'ont pas encore pu être renoués.

Toutefois, le Pôle Animation Jeunesse, dans le cadre de ses activités, a proposé un certain nombre d'actions de prévention lors de ses sessions de vacances :

- la sécurité routière avec la Préfecture de l'Eure,
- utilisation de la trottinette électrique,
- la laïcité.
- les fake-news,
- la cyber sécurité,
- débat sur la notion de couple et le vivre ensemble.

PERSPECTIVES 2023:

- Programmer l'action de prévention « baby-sitting », à la fin de l'année scolaire 2022/2023. Cette action sera réalisée en lien avec le service Petite-Enfance de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg.
- Relance et animation du CISPD par Jérôme CALLAREC,
- Ré-engager le partenariat avec le lycée et les collèges du Neubourg en lien avec le PAJ.

Section de Fonctionnement	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Dépenses	16 805,00 €	7 094 €	15 133,00 €

ANIMATIONS: PROMO-PRESTIGE

Sept demandes de subventions ont été déposées auprès de PROMO-PRESTIGE en 2022 et présentées en Commission Tourisme et Sport. Six dossiers ont reçu un avis favorable :

- Le Tour de l'Eure des Juniors,
- Prix au nom de la Communauté de Communes pour une course hippique se déroulant le week-end de la Pentecôte sur l'hippodrome du Neubourg,
- Tournoi international féminin de tennis du Neubourg,
- Les Rétros du Plateau,
- La compagnie ASPHALTE pour le Festival « Et Pop! au Château » dans le cadre des journées européennes du patrimoine,
- Le Club Football Neubourg.

PERSPECTIVES 2023:

- Les sollicitations du fond PROMO-PRESTIGE pouvant être très variables d'une année sur l'autre, il sera proposé de renouveler le budget à hauteur de **20 000 €** dont 3 800 € pour le Tour des Juniors,
- Revoir les modalités de fonctionnement du dispositif via son règlement.

CULTURE - SOUTIEN VIE LOCALE

Madame Martine SAINT LAURENT

> CHENIL COMMUNAUTAIRE:

Le nombre de chiens accueillis au chenil communautaire a légèrement augmenté en 2022 : 38 chiens (33 en 2021). 31 ont retrouvé leur propriétaire, 7 ont été transférés à la SPA d'Evreux avec laquelle la collectivité a passé une convention financière.

Par ailleurs, une convention de capture des chiens errants sur le territoire a été signée pour l'année 2022 avec la Société ARISTODOGS. Elle est intervenue 7 fois pour des captures sur le territoire communautaire.

Cette convention sera renouvelée pour 2023, la Communauté prenant en charge les frais d'inscription pour les 41 communes + une intervention. Au-delà de cette intervention, c'est la commune qui fait la demande d'intervention qui règle l'intervention d'ARISTODOGS.

▶ LE PRET DE MATERIEL :

En 2022, le nombre de demandes de prêt de matériel par les mairies, associations, clubs sportifs, etc... du territoire est resté constant (220 demandes) par rapport à 2021 (222 demandes).

En 2023, le renouvellement du matériel de prêt mis à disposition sera poursuivi.

> MISE A DISPOSITION DU MINIBUS « VISIOCOM » :

Depuis 2017, la Communauté de Communes met à disposition des associations, clubs sportifs, communes, etc. un minibus de 9 places afin de faciliter leurs déplacements.

* Périmètre de circulation : les 5 départements normands mais également les départements limitrophes de l'Eure, la région parisienne et de façon exceptionnelle l'ensemble du territoire national.

Celui-ci est financé grâce à la publicité achetée par une douzaine d'entreprises du territoire (service proposé par la SOCIETE VISIOCOM).

Le contrat avec la société VISIOCOM a été renouvelé en juillet 2020 pour une nouvelle période de 3 ans avec de nouveaux partenaires du territoire.

En 2022, 40 demandes de prêt du minibus ont été enregistrées.

EMBELLISSEMENT DU TERRITOIRE :

Dans le cadre de l'embellissement du territoire communautaire, 2 actions sont menées depuis plusieurs années :

- * Les Bons de fleurissement : remis aux communes inscrites aux villes et villages fleuris : 4 bons de 50 € soit 200 € à utiliser chez des fournisseurs référencés du territoire pour les aider à s'inscrire dans cette démarche d'embellissement. En 2022, 35 communes ont participé à cette action.
- * L'Appel à projets « Embellissement » : opération qui n'avait pu être lancée en 2020 et 2021 pour cause de COVID. En 2022, l'appel à projet a pu être relancé et un projet a été récompensé : la commune d'Ecquetot pour son aménagement paysagé de la mairie. Dotation : 10 bons d'achats de 50 € soit 500 € à dépenser chez des prestataires référencés.

> CONCOURS « FETES ENSEMBLE » :

Le concours « Fêtes Ensemble », qui a pris la suite de la Fête des Voisins à laquelle la Communauté de Communes a participé pendant 10 ans, a été lancé en 2022.

Ce concours vise à soutenir les initiatives locales d'animation sociale et solidaire du territoire communal et concerne tout projet visant à réunir les habitants autour d'une manifestation festive et participative concourant à l'animation du territoire, au lien social, à l'entraide et la solidarité intergénérationnelle.

Un projet a été récompensé en 2022 : la Fête de la Saint Nicolas du 4 décembre 2022 – Saint Nicolas du Bosc – commune du Bosc du Theil, une subvention de 350 € a été attribuée au Comité des Fêtes pour cette manifestation.

> <u>SECRETAIRES DE MAIRIES</u> :

Depuis plusieurs années, chaque secrétaire de mairie qui le souhaite, reçoit un agenda aide-mémoire PEDAGOFICHES. Cette opération est très appréciée par les secrétaires de mairies et sera poursuivie en 2023. Un abonnement pour 3 ans a été souscrit afin d'avoir un prix constant par agenda.

Des réunions à thèmes sont proposées (marchés publics, urbanisme, etc...) et seront poursuivies en 2023 en fonction des sujets d'actualité.

> TAP - PRET JEUX :

Pour rappel, les jeux acquis dans le cadre de la mise en place de réforme des rythmes scolaires, sont toujours à disposition des écoles pour les temps périscolaires du matin et du soir, ce service a également été ouvert aux ALSH.

Pour 2022, seul le Sivos de Graveron-Sémerville, Tilleul-Lambert, Tournedos-Bois Hubert a utilisé ce service.

> CULTURE:

Suite à la disparition du dispositif triennal dans le cadre duquel la Communauté de Communes menait une résidence d'artistes en milieu scolaire, la DRAC a proposé à la Communauté de Communes de s'engager dans un Contrat Culture Territoire Enfance Jeunesse (CTEJ).

En 2022, les élus communautaires ont :

- décidé de se laisser jusqu'à l'été 2023 pour travailler sur ses objectifs dans le domaine de la culture, les moyens à y consacrer, et l'éventualité d'un Contrat Culture Territoire Enfance Jeunesse (CTEJ) communautaire en remplacement du CTEJ en cours d'élaboration par la commune du Neubourg.
- adopté le diagnostic culturel qui avait été réalisé à la demande et avec le soutien du Département de l'Eure. Ce document, vivant et évolutif, servira de base à la réflexion dans le domaine de la culture.

▶ LA RESIDENCE D'ARTISTES :

Souhaitant toutefois qu'une résidence d'artistes puisse être menée durant l'année de césure entre la fin du dernier dispositif triennal et l'éventuel CTEJ à venir, il a été décidé de soutenir et d'élargir l'action culturelle et artistique de la Compagnie Asphalte et de la Grande Echelle par une subvention de 4 000 € à chaque structure.

La dépense de 8 000 € a été engagée sur le budget 2022. Une enveloppe pour participer aux frais de transport est prévue en 2023 (montant prévisionnel 4000 €).

En parallèle, au printemps 2023, la commission travaillera à fixer les critères pour la résidence 2023/2024.

Un volontaire en service civique dans le cadre des « Jeunes engagés de la ruralité » participera à faire le lien avec les partenaires pour la mise en œuvre de la résidence d'artistes et la réflexion dans le domaine de la culture. 10% du coût du poste de responsable attractivité seront supportés par le budget Culture – Soutien à la Vie Locale (dépense prévisionnelle).

> PCAET / MOBILITE :

Sur la base de l'état des lieux dans de nombreux domaines, 5 défis ont été identifiés pour améliorer la qualité de vie au Pays du Neubourg. Pour relever ces défis, des pistes d'actions sont soumises à la concertation des élus et du public. La concertation publique initiée en octobre 2022 doit aboutir en début d'année 2023. Le plan d'actions en découlant sera soumis au conseil communautaire pour une adoption du premier PCAET du Pays du Neubourg.

En 2023 se poursuit la mission d'Evaluation Stratégique Environnementale menée par un prestataire extérieur (obligation légale).

La mobilité est l'un des défis majeurs du PCAET. L'une des actions principales, initiée en 2020 en collaboration avec les communes, consiste à développer les mobilités douces par l'élaboration d'itinéraires reliant les communes du territoire, la Voie Verte existante et celle en projet dans la vallée. Afin de poursuivre ce travail, les élus communautaires ont décidé de recourir à :

- un service civique pour poursuivre le travail de terrain en lien avec les élus et le département de l'Eure,
- un bureau d'études dont l'accompagnement permettra d'aboutir à une programmation pluriannuelle chiffrée des travaux (dépense prévisionnelle autorisée dans la délibération d'autorisation d'investissement : 40 000 € imputés sur le budget Voirie).

Afin de finaliser et mettre en œuvre le PCAET et les actions autour de la mobilité, le temps de travail de l'agent en charge du dossier est passé de 2/5èmes à 4/5èmes au 01/01/23.

L'adoption du schéma de mobilités douces en 2023 permettra à la CDC de candidater à des financements.

> SERVICES CIVIQUES:

Le recrutement des services civiques prévus dans le cadre du dispositif «Jeunes engagés de la ruralité » n'est pas aisé. Les missions réalisées ou en cours :

- foncier économique,
- mise en œuvre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

Les recrutements en cours :

- culture.
- mobilités douces.

Les recrutements à venir :

- reboisement,
- aide à domicile.

Les dépenses sont imputées sur le budget de chaque service.

> PANNEAU POCKET:

En plus de l'utilisation pour son propre compte, la CDC prend en charge les frais liés à l'abonnement à l'application Panneau Pocket pour le compte des communes. La dépense totale annuelle est de 3 510 €.

> ATELIERS NUMERIQUES ITINERANTS :

Dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique, des ateliers numériques itinérants sont proposés depuis février 2020 à tous nos habitants, en partenariat avec La Poste, et qui ont vocation à être relayés par les communes et associations du territoire. Le financement de La Poste ayant été renouvelé, ladite action pourra être prolongée, et du matériel informatique supplémentaire acheté afin de pouvoir le prêter aux communes désireuses de relayer l'action auprès de leurs habitants. La demande semblant s'essouffler, il est indispensable que la CCPN et ses communes communiquent largement sur cette action auprès des habitants. L'animatrice numérique, Madame Hélène CHOMONT, n'ayant pas souhaité poursuivre, le recrutement d'un(e) successeur(e) a été lancé. De même, la mise en réseau des acteurs de la lutte contre la fracture numérique devra être relancée et aboutir à des projets partenariaux.

PERSPECTIVES 2023:

- Poursuivre le renouvellement du matériel destiné aux prêts aux communes et associations du territoire : (5 000 €),
- Renouvellement de la convention avec la société ARISTODOGS pour la capture des chiens sur le territoire (12 100 € HT), et poursuite de la réflexion concernant les chats errants.
- Poursuivre les 2 actions pour l'embellissement du territoire : Bons de fleurissement (7 500 €) et appel à projets « Embellissement » (3 500 €),
- Développer le concours « Fêtes Ensemble » (2 400 €).
- Programmation de nouvelles réunions avec les secrétaires de mairies selon les sujets d'actualité,
- Poursuivre l'opération Agenda PEDAGOFICHES fourni à chaque secrétaire de mairie, un abonnement sur 3 ans a été souscrit avec un prix constant (coût : 1 000 €/an),
- Finalisation et adoption du PCAET et du schéma de mobilités douces (Prestation extérieure mobilités douces : 40 000 € inscrit sur le budget voirie).
- Poursuite de la résidence d'artistes (dépense prévisionnelle pour les frais de transport 22/23 et la résidence 23/24 : 12 000 €),
- Augmentation des dépenses de personnel imputées au budget Culture-Soutien à la Vie Locale : 10% du nouveau poste de responsable attractivité et doublement du temps de travail de l'agent en charge du PCAET/Mobilités (+ 19 600 €).

Section de Fonctionnement	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Dépenses	106 817,80 €	77 877,85 €	141 249 €
Recettes	27 000 €	28 711.60 €	27 000 €
Section d'Investissement	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Dépenses	9 800,00 €	3 539,28 €	6 000,00 €
Recettes	5 202,80 €	4 123,15 €	4 749 €

FAMILLE

Madame Claire CARRERE-GODEBOUT

LE SERVICE PETITE ENFANCE

Le service Petite-Enfance est présent sur le territoire depuis 2005 avec un relais petite enfance et cinq structures multi-accueil (crèches).

Fin 2020, le service petite-enfance et le service Jeunesse se sont engagés dans un nouveau partenariat avec la CAF au travers de la Convention Globale de Territoire (CTG) qui succède au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Après une première étape qui consistait sur l'année 2020 à réaliser un portrait de territoire et pré-définir des axes de travail, l'étape suivante consistait, sur l'année 2022, à d'une part, réaliser un diagnostic de territoire partagé, accompagné par le cabinet SOETE et d'autre part relancer le recrutement du chargé de coopération.

Depuis le 1^{er} septembre 2022, la direction des services à la population s'est agrandie avec l'arrivée du chargé de coopération, Monsieur Jérôme CALLAREC.

Enfin, après une année de travaux, le cabinet SOETE a présenté ses propositions en COPIL qui les a validées et a passé le relais à Jérôme CALLAREC pour la suite des travaux.

COORDINATION CTG

Depuis le 1^{er} Septembre 2022, la Communauté de Commune du Pays du Neubourg s'est dotée d'un chargé de coopération afin d'animer la démarche de co-élaboration du Projet Educatif et Social Local (PESL) entre les élus, les partenaires institutionnels et les acteurs du territoire.

Une première phase de son travail a été la prise de contact avec les acteurs, partenaires, services, élus du territoire. Primordiale pour découvrir les différents services existants, elle a également permis de s'approprier les caractéristiques du territoire, et son maillage. Cette phase a été bénéfique dans la prise de contact mais également dans la découverte des différents services existants sur le territoire à destination des habitants.

Le chargé de coopération a pu intégrer également le réseau départemental de l'Eure des chargés de coopération afin de s'acclimater à ses nouvelles fonctions et missions. Ce réseau permet d'échanger sur des problématiques de territoires communes mais également sur les pratiques de chacun dans la co-construction ou sa coordination du Projet Educatif Social et Local (PESL).

Lors de ce dernier trimestre, le cabinet SOETE a rendu ses conclusions sur le diagnostic de territoire, mettant en avant plusieurs axes prioritaires qui serviront de fondement à l'élaboration du Projet Educatif Social et Local (PESL). Ces axes ont été validés par le comité de pilotage chargé de suivre la CTG en fin d'année.

PERSPECTIVES 2023

Lors de ce dernier trimestre 2022, la planification des travaux 2023 a également eu lieu. Elle se décline de la façon suivante :

- Phase 1 : définition des objectifs généraux (1er trimestre),
- Phase 2 : définition des objectifs opérationnels (2eme trimestre),
- Phase 3 : définition des fiches actions (3eme trimestre).

Chaque phase regroupera différents acteurs, partenaires, techniciens, services ou élus ou habitants par thématique. L'ensemble de ces phases constituera le Projet Educatif Social Local (PESL).

Suite à la création de celui-ci, le renouvellement de la Convention Territoriale Globale sera proposé en fin d'année 2023.

RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

En 2022, reprise des activités du relais « à la normale » : ateliers, temps d'échanges, formations.

Le service est toujours plus sollicité par les familles et assistantes maternelles pour l'accompagnement tant sur le plan administratif que juridique.

Des réunions thématiques à l'attention des assistantes maternelles et professionnelles des crèches ont été mises en place en partenariat avec les services départementaux de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Les thèmes sont choisis en fonction des observations croisées des puéricultrices de PMI et des animatrices du RPE, mais aussi à la demande des assistantes maternelles.

Au travers du guichet unique, on constate une difficulté grandissante des familles à trouver un mode de garde en horaires atypiques. Les difficultés portent principalement sur les créneaux tard le soir, les jours fériés ou encore les week-ends. La difficulté se retrouve également sur les temps périscolaires.

CRECHES (Structures Multi-Accueil - SMA)

La capacité d'accueil des 5 structures multi-accueil est de 95 enfants.

Fréquentation des sites

Structures multi-accueil	Capacité d'accueil	Fréquentation du 01/01/2018 au 31/12/2018	Fréquentation du 01/01/2019 au 31/12/2019	Fréquentation du 01/01/2020 au 31/12/2020	Fréquentation du 01/01/2021 au 31/12/2021	Fréquentation du 01/01/2022 au 31/12/2022
Crèche Le Neubourg	25 places	51.42 %	53.36 %	41.78 %	53.17 %	56.21 %
Crèche Ecquetot	15 places	67.18%	67.49 %	54.18 %	63.80 %	71.51 %
Crèche Hondouville	20 places	66.98%	63.63 %	51.76 %	63.54 %	72.54 %
Crèche Iville	15 places	66.33%	72.08 %	56.23 %	62.45 %	67.08 %
Crèche Tournedos- Bois-Hubert	20 places	67.67%	61.66 %	44.50 %	52.27 %	61.10 %

Le niveau de fréquentation pour 2022 est en hausse sur l'ensemble des 5 sites par rapport à 2021 et est également supérieur aux années « avant Covid » pour trois d'entre eux.

On constate que la répartition des enfants par tranche d'âge est moins homogène que par le passé.

Les mercredis restent la journée la moins prisée de la semaine.

Ergonomie et bien-être au travail

Suite à l'étude ergonomique menée en 2020 sur l'ensemble des crèches en partenariat avec le Centre de Gestion de l'Eure, un programme pluriannuel d'aménagement a été mis en place, notamment pour la réhausse des machines (lave-linge, sèche-linge, etc...). Ce programme s'est poursuivi en 2022, avec quelques contretemps, liés à la disponibilité des matériels. L'adaptation du poste de travail du RPE (Relais Petite Enfance) a été une priorité avec l'installation d'un bureau électrique à hauteur variable.

Le temps d'analyse de la pratique professionnelle, instauré en début 2021 à raison d'une rencontre par trimestre dans chaque crèche, a été renouvelé sur 2022. L'accompagnement réalisé par une psychanalyste est soutenant pour les professionnels et leur permet d'ajuster leur posture professionnelle au quotidien.

La gestion RH des crèches

La gestion RH a été particulièrement tendue concernant les recrutements de nouveaux professionnels. La parution de petites annonces n'a pas permis d'obtenir les candidats souhaités. Le recrutement d'auxiliaires de puériculture est particulièrement difficile. La relation au travail semble avoir évolué : certaines nouvelles professionnelles n'acceptant pas les contraintes liées à un planning et une organisation de travail spécifique.

Budget 2023

Le budget prévisionnel permet d'assurer la continuité du service public en réintégrant les évolutions prévisibles des tarifs de l'énergie et de l'alimentation mais aussi des produits d'hygiène et d'entretien.

PERSPECTIVES 2023

Service Petite Enfance:

- Dans le cadre du partenariat avec le service de PMI du Neubourg, des consultations de puériculture sont proposées dans les locaux du Relais Petite Enfance par l'infirmière de PMI. Une évaluation, en fin d'année, permettra d'envisager la continuité de ce proiet.
- Contenir le budget de fonctionnement en tenant compte des hausses de tarifs,
- Engager les travaux en lien avec les axes arrêtés dans la CTG et mettre en place les premières actions qui découleront du diagnostic de territoire,
- Poursuivre le programme pluriannuel d'aménagement « ergonomie ».

La coordination (chargé de coopération CTG) :

L'année 2023 sera consacrée à l'élaboration du PESL (Projet Educatif Social Local). Elle se déclinera de la façon suivante :

- Phase n°1 : définition des objectifs généraux (1 er trimestre),
- Phase n°2 : définition des objectifs opérationnels (2ème trimestre),
- Phase n°3 : définition des fiches actions (3ème trimestre).

Chaque phase regroupera différents acteurs, partenaires, techniciens, services, habitants ou élus par thématique au travers de groupes de travail, comités techniques et COPIL.

Suite à l'élaboration du PESL, en fin d'année, les travaux préalables au renouvellement de la Convention Territoriale Globale seront engagés.

Le Relais Petite Enfance (RPE):

- Pour 2023, le RPE s'inscrit dans le projet de la Semaine Nationale de la Petite Enfance où des animations seront proposées à toutes les familles du territoire,
- Poursuivre les propositions d'ateliers auprès des assistantes maternelles au plus près du domicile des assistantes maternelles pour faciliter leur participation,
- Poursuivre l'offre de formations professionnelles soutenues par le RPE, en permettant à des organismes de formation d'intervenir dans nos locaux.

Les crèches (structures multi-accueil) :

- Finaliser les projets pédagogiques des crèches en lien avec le projet éducatif du service,
- Poursuivre le partenariat avec les écoles maternelles, la PMI et les associations en participant à des actions de soutien à la parentalité.

Section de Fonctionnement	BP 2022	CA 2022 prévu	BP 2023
Dépenses	1 965 410,38 €	1 816 531,26 €	2 115 964 €
Recettes	1 036 649,00 €	1 282 402,05 €	1 092 170 €
Section d'investissement	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Dépenses	52 992 €	38 343,19 €	42 298 €
Recettes	18 337 €	22 911,04 €	13 504 €

POLE ANIMATION JEUNESSE - PAJ

Le pôle animation jeunesse du Pays du Neubourg est une structure d'animation pour les 11/17 ans ouvert les vacances scolaires (à l'exception des vacances de Noël), les mercredis et certains week-ends.

Le pôle animation jeunesse du Pays du Neubourg a proposé tout au long de l'année un programme d'activités diverses et variées portant sur le jeu, la prévention, le sport ou encore la culture, offrant ainsi la possibilité à chacun de s'épanouir dans une ou plusieurs activités.

Le périscolaire :

Le PAJ a poursuivi son projet d'animations délocalisées, relancé fin d'année 2020 avec la tournée des communes. L'idée de ce projet est de développer l'offre en direction des jeunes du territoire en allant au-devant d'eux, dans leurs communes, afin de leur faciliter l'accès aux loisirs, à la culture et à la découverte sportive.

Les animations sont proposées sur les temps des mercredis, vendredis et samedis (hors vacances). La programmation des activités peut-être à l'initiative du PAJ et/ou de la commune.

Si les résultats ne sont pas à la hauteur des attendus, on constate cependant une augmentation de la fréquentation et des demandes d'activités.

Le PAJ a également travaillé à renforcer le réseau des référents du Pôle Animation Jeunesse, lancé fin 2020/début 2021 après avoir rencontré les communes.

Le dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) :

Ce projet, porté en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, permet de développer des actions d'accompagnement à la scolarité. Ces actions ont lieu en dehors du temps scolaire, dans des espaces adaptés, en complémentarité et en étroite collaboration avec les collèges du Neubourg. La démarche doit viser la continuité de l'action éducative.

Les actions d'accompagnement à la scolarité ont pour objectif :

- d'aider les enfants à acquérir des méthodes pour s'épanouir et réussir au collège,
- de faciliter leur accès au savoir et à la culture,
- d'élargir leurs centres d'intérêts,
- de promouvoir leur apprentissage à la citoyenneté,
- de valoriser les acquis afin de renforcer leur autonomie,
- de favoriser l'apprentissage de la vie collective,
- de soutenir les parents dans le suivi scolaire de leurs enfants.

Pour la réalisation de ce projet, le PAJ a mis en place des séances d'animation les mercredis après-midi dans les locaux de l'Office de Tourisme du Neubourg. Pour l'aider à accomplir cette mission, le PAJ a recruté un jeune volontaire en service civique sur 8 mois, de décembre 2021 à juillet 2022.

Cependant, la réussite de ce projet ne dépend pas que du PAJ, mais également des établissements scolaires et de la qualité du partenariat. Malheureusement, malgré plusieurs rencontres et échanges, la mobilisation des établissements n'a pas été suffisante et n'a pas permis le déploiement du dispositif. En effet, si le PAJ a pour mission d'organiser l'accompagnement de ces jeunes, le travail préalable de ciblage est du ressort des établissements.

L'Extrascolaire (vacances scolaires) :

Le PAJ poursuit le développement du principe d'itinérance. Pour ce faire, il se fait inviter dans différentes salles des fêtes du territoire. Les communes partenaires ont une nouvelle fois répondu présente. Tous les locaux mis à la disposition du PAJ sont habilités et répondent à un cahier des charges prédéfini par le PAJ.

Fonctionnement

Le PAJ propose un accueil à chaque session de vacances, à l'exception des vacances de Noël où la structure est fermée, ainsi que la dernière semaine du mois d'août.

Les lieux d'accueil sur les vacances scolaires (pour 2022) :

- Hiver : salle des fêtes du Bosc-du-Theil,
- Printemps : salles des fêtes de Graveron-Sémerville,
- Eté: salle des fêtes du Bosc-du-Theil,
- Automne : salle des fêtes de Quittebeuf.

Les grandes thématiques des sessions de 2022 :

- Février 2022 : Le numérique et la prévention,
- Avril 2022 : Résidence d'artistes : « un voyage immobile » (arts plastiques),
- Eté 2022 : « Le sport ma santé » et les rencontres jeunesse + séjour sportif itinérant + danse + colo apprenante,
- Toussaint 2022 : Décoration de la boîte à livres de Villez-sur-le-Neubourg et salon du jeu.

Sur l'été 2022, une colo apprenante (« Voyageons sport ») autour du sport et de la réalisation d'un film a été mise en place pour 15 jeunes. Film primé en octobre 2022



Le dispositif « Colo apprenante » offre des séjours avec renforcement des apprentissages (développement durable, art et culture, sport, sciences, innovation, numérique, langues étrangères).

Les projets portés par le PAJ en 2022 :

- « Le sport ma santé » dispositif soutenu par le comité olympique de l'Eure. Le but est de promouvoir des actions autour des activités physiques et sportives en y ajoutant un axe santé et nutrition,
- Mise en place d'un salon du jeu,
- o Développement des actions culturelles (La culture s'anime en Normandie),
- o Le dispositif CLAS à compter de la rentrée scolaire 2023/2024,
- La prévention, autour de la sécurité routière, l'illettrisme, la santé et les conduites addictives, en lien avec Jérôme CALLAREC, chargé de coopération et en charge du CISPD,
- « Les promeneurs du net », dispositif soutenu par le CRIJ de Normandie. Le but est d'avoir une présence éducative et pédagogique sur la toile.

Nombre de jeunes ayant fréquenté la structure en 2022

	2020 (heures)	2021 (heures)	Evolution (entre 2020 & 2021)	2022 (heures)	Evolution (entre 2021 & 2022)
Hiver	1665	1836	+10.27%	1980	+7.84%
Printemps	0	0		1656	
Eté –juillet	3078	4653	+51.17%	4167	-10.44%
Eté – Août	2502	2889	+15.47%	2617	-9.42%
Automne	1359	2196	+61.59%	2202	+0.96
Périscolaire	81	108	+33.3%	222	+105.56%

Les perspectives 2023

- Finalisation du projet éducatif du PAJ,
- Poursuivre le projet des actions délocalisées sur les vendredis et samedis sur les communes du territoire qui sont volontaires (rencontrer les maires, recenser les souhaits et/ou besoins, définir un programme d'activités, définir un programme de déplacements, etc...) et réaliser un bilan en fin d'année,
- Relance le dispositif CLAS en partenariat avec la CAF de L'Eure,
- Continuer de développer l'axe culture avec nos partenaires au travers de dispositifs comme « la culture s'anime en Normandie » ou les « colos apprenantes »,
- Mettre en place des rencontres régulières avec les maires des communes partenaires et les référents jeunesse,
- Continuer la réflexion sur le volet de la prévention en lien avec Jérôme CALLAREC, chargé de coopération et en charge du CISPD,
- Poursuivre les travaux engagés en matière de communication auprès des communes, partenaires, des jeunes et leurs familles en lien avec le service communication de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,

- Poursuivre le développement des partenariats notamment avec les associations du territoire pour monter des actions,
- Lancer la réflexion sur un projet de PIJ,
- Participer aux travaux sur convention pluriannuelle avec la CAF (Convention Territoriale Globale).

Section de Fonctionnement	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Dépenses	100 026 €	77 147,82 €	96 153 €
Recettes	20 000 €	46 946,51 €	31 000 €
Section d'investissement	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Dépenses	3 060,00 €	768,99 €	3 380 €
Recettes	647,38 €	699,87€	1 970 €

SOLIDARITES

Madame Françoise MAILLARD

SERVICE AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (SAAD)

BILAN:

> Faits marquants

En 2022, le service a été confronté à une double problématique :

- la pénurie de personnel dans le secteur du maintien à domicile,
- le départ de plusieurs auxiliaires de vie.

Face à cette situation, le service a dû revoir temporairement son organisation et se placer en mode « dégradé » avec des périodes de très forte tension, notamment sur la période estivale et les 2 derniers mois de l'année.

Ainsi à compter du mois de mars, le service a arrêté de prendre de nouvelles prises en charge. Lors des périodes de tension, les temps d'intervention ont pu être revus à la baisse et des prestations annulées lorsqu'elles concernaient le ménage.

Dans le même temps, le SAAD a engagé une réflexion sur l'attractivité du service et les différents leviers pouvant être activés à court et moyen terme, comme la prise en charge des frais kilométriques au réel ou la réévaluation progressive des tarifs des prestations dites « de ménage » pour les personnes ne bénéficiant pas de prise en charge par une caisse de retraite, une mutuelle ou le Département (APA ou PCH).

Dans le cadre de cette réflexion, et face à l'augmentation importante du coût des carburants, la Communauté de Communes a mis en place une aide mensuelle de 50 € nets par agent.

Et enfin, toujours sur cette même thématique, la Communauté de Communes a mis en place, à compter de novembre 2022, le Complément de Traitement Indiciaires (CTI) avec un effet rétroactif depuis avril (soit l'équivalent de 183 € nets mensuel par agent pour une base horaire de 35 h). Il est important de souligner que sur cette mesure la Communauté de Communes bénéficiera d'un soutien financier du Département.

Autre fait marquant, le renouvellement à cent pour cent de l'équipe encadrante :

- départ et remplacement de la collègue assurant l'accueil de 1 er niveau au mois de juillet,
- départ de la coordinatrice en mai après une absence prolongée pour raison de santé et remplacement au mois de juillet,
- départ de la responsable de service en décembre, avec une arrivée de la nouvelle collègue attendue pour mars 2023.

Ces différents mouvements ont fortement impacté le service, en raison de l'instabilité qu'ils ont générée.

▶ Activité

Nombre d'heures travaillées en 2022 : 34 035 heures, Nombre de bénéficiaires : 130 au 31 décembre 2022

Nombre d'agents au 31 décembre 2022 : 32 assistantes de vie + 2 encadrantes (2 ETP) + 1 assistante (0.50 ETP).

PERSPECTIVES 2023:

- Arrivée de la nouvelle responsable courant février en remplacement de Samira MIOUA partie le 26 décembre 2022,
- Stabilisation du service,
- Reprise des visites à domicile,
- Reprise des réunions d'équipe,
- Négociation avec le Département dans le cadre du futur **C**ontrat **A**nnuel d'**O**bjectifs et de **M**oyens (**CPOM**), qui entrera en vigueur à compter du 2ème semestre 2023,
- Poursuite de la montée en charge du soutien du service accueil (50% du poste).
- Mise en place du nouveau logiciel métier ARCHE MC2.

Section de Fonctionnement	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Dépenses	1 016 862,16 €	828 953,01 €	1 253 762 €
Recettes	1 016 862,16 € (dont 23 986,96 € de subvention d'équilibre	799 328,00 € (dont 57 661 € de subvention d'équilibre	1 253 762 € (dont 153 792,44 € de subvention d'équilibre)
Section d'investissement	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Dépenses	20 462,19 €	6 389,28 €	16 962,00 €
Recettes	20 462,19 €	3 152,39 €	16 962,00 €

> RESSOURCES HUMAINES BUDGET SERVICE AIDES A DOMICILE (SAAD)

1) Structure des Effectifs

Evolution des effectifs sur emplois permanents Budget SAAD

	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2021	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2022	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2023
FILLIERE ADMINISTRATIVE			
Catégorie A	0	0	0
Catégorie B	1	1	1
Catégorie C	1	1	1
MEDICO-SOCIALE			
Catégorie A	0	0	0
Catégorie B	0	0	0
Catégorie C	32	32	31
TOTAL GENERAL	34	34	33

Les chiffres ci-dessus prennent en compte les effectifs titulaires, stagiaires et contractuels permanents. Les agents en congé parental ou remplaçant ne sont pas comptabilisés.

Les charges de personnel constituent un poste de dépenses important. Il faut donc essayer de maîtriser au mieux son évolution. Il faut cependant tenir compte des mesures qui s'imposent à la collectivité (augmentation des charges, carrière...).

Afin de régulariser la situation du service, et de bénéficier des exonérations de charges patronales, la titularisation des auxiliaires de vie a débuté en 2021, et se poursuit chaque année.

2) Dépenses de personnel

Les informations ci-dessous concernent tous les agents rémunérés sur l'année (avec assurance du personnel, visites médicales et action sociale « plurélya »).

Eléments de paies en €	2021	2022
Masse salariale dont :	804264	798921
Traitement indiciaire	423172	417316
NBI	1733	0
Régime indemnitaire	43603 (cia inclus)	57116 (cia inclus)
Heures supplémentaires	0	0
Heures complémentaires	154640	113379

Nous constatons une légère baisse de la masse salariale en 2022. En effet, suite à des difficultés de recrutement, le service n'a pas pu assurer le même nombre d'heures de prestations qu'en 2021, ce qui explique la baisse de rémunération des heures complémentaires. Cependant la mise en place d'une prime pour compenser la hausse du prix du carburant et la mise en place du complément de traitement indiciaire augmente les dépenses du régime indemnitaire et stabilise les dépenses de traitement indiciaire.

3) Actions sociales

Les agents de la collectivité bénéficient :

- d'un compte épargne temps,
- d'une participation employeur variable pour toute adhésion à une mutuelle labélisée depuis le 1er janvier 2013,
- d'une participation employeur forfaitaire symbolique pour toute adhésion à un contrat de prévoyance labélisé à partir du 1^{er} janvier 2019.

4) Le temps de travail

Les services de la communauté de communes fonctionnent sur la base réglementaire des 1607 heures sur l'année. Le SAAD applique d'autres horaires en fonctions des besoins du service :

- travail les samedis, dimanches et jours fériés,
- horaires décalés (interventions à partir de 7 h et jusqu'à 20 h).

5) Perspectives 2023

Afin de rendre le secteur de l'aide à domicile plus attractif, il est envisagé de mettre en place le remboursement des frais de déplacements inter-vacation au réel et donc de supprimer la prime kilométrique versée en janvier et en juillet. Cependant, celle de janvier sera maintenue car elle concerne les frais du 2ème semestre 2022.

ESPACE FRANCE SERVICES (EFS)

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE

CONTEXTE:

Le Pays du Neubourg est un bassin de vie dynamique, dont la ville centre, Le Neubourg, dispose de nombreux services à la population : offre commerciale, crèches, écoles maternelles et élémentaires, collèges, lycée agricole, équipements sportifs et culturels, EHPAD, etc... Néanmoins, un certain nombre de services publics ne sont pas ou plus assurés sur le territoire, obligeant les habitants à parcourir de longues distances ou à effectuer leurs démarches en ligne.

Cet état des lieux a amené les élus locaux à s'engager dans la lutte contre l'isolement rural et la lutte contre la fracture numérique :

- en matière de fracture numérique, la Communauté de Communes du Pays du Neubourg (CCPN) a lourdement investi pour équiper le territoire du très haut débit et a mis en place des cours itinérants d'informatique et d'aide aux démarches numériques. Le Neubourg dispose également d'un Espace Public Numérique (EPN) au sein de la médiathèque,
- en matière de lutte contre l'isolement rural, la CCPN a développé des services délocalisés et des actions itinérantes (cinq crèches, trois déchetteries et un point vert, ateliers itinérants du relais assistantes maternelles, animations itinérantes du Pôle Animation Jeunesse, etc...). De même, la CCPN et ses communes membres, en partenariat avec des acteurs institutionnels et associatifs, ont mis en place des permanences. Plusieurs partenariats sont donc d'ores et déjà en place, avec la CCPN (Pôle Emploi, Mission Locale, Initiative Eure, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie, permanence logement INHARI) et certaines de ses communes (La Poste, ADIL, Espace de vie sociale, etc...).

Pour compléter l'offre actuelle de services proposés aux habitants, les élus ont décidé en partenariat avec les services de l'Etat, d'ouvrir un espace labellisé « France Services » (EFS) regroupant un bouquet de services aux usagers (conseil, orientation, aide aux démarches, permanences, entretiens en visioconférence). Ce nouveau service a ouvert ses portes au 1^{er} juillet 2022.

LE PROJET « ESPACE FRANCE SERVICES » DU PAYS DU NEUBOURG :

Le manque d'offre de transport collectif rend laborieux les déplacements vers les villes (Evreux, Louviers, Elbeuf, Bernay) pour une partie de la population, en particulier les jeunes et les personnes âgées, y compris, dans une moindre mesure, vers Le Neubourg. C'est la raison pour laquelle, à l'image de la plupart des services proposés par la CCPN, l'Espace France Services est organisé de manière à garantir le maillage territorial et ainsi perpétuer l'un des principes fondateurs de la CCPN, à savoir : proposer des services publics de proximité et en partenariat avec ses communes.

Concrètement, l'accueil principal est assuré au sein des locaux de la Gare au Neubourg (nécessité d'implantation dans la ville centre, accessibilité PMR obligatoire et stationnement nécessaire). Les permanences déjà existantes à la CCPN et dans les communes sont conservées en l'état ou organisées au sein de l'EFS et les nouvelles permanences sont proposées au sein de l'EFS.

Des permanences des agents EFS dans les mairies de certaines communes excentrées ont été mises en place courant octobre sur 8 communes. Un 1er bilan sera réalisé fin du 1er trimestre 2023.

De nouveaux partenaires ont été sollicités : Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT), Mutualité Sociale Agricole (MSA), Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), etc...

L'accueil est assuré par 2 conseillères « France Services » au sein de la Gare à raison de 28 h 00 d'accueil au public par semaine, du lundi au samedi. L'EFS est actuellement installé dans la salle d'exposition avec un espace d'accueil mutualisé au sein de l'Office de Tourisme.

Les agents de l'EFS pourront se rendre chez les habitants isolés et non mobiles afin de les aider à réaliser leurs démarches administratives en ligne, voire même à organiser des rendez-vous en visio-conférence avec les partenaires. Ces interventions seront exclusivement demandées par les maires du territoire, au regard de la situation d'exceptionnel isolement de l'habitant(e) concerné(e).

ACTIVITE: BILAN DU 1er JUILLET AU 31 DECEMBRE 2022:

Sur les 6 premiers mois de l'année, on constate une fréquentation continue et en hausse constante jusqu'en octobre. Depuis octobre, on observe une stabilisation de la fréquentation.

On recense 1 781 prises de contact :

- dont des renseignements, des conseils, des orientations,
- dont 984 demandes traitées (soit environ 6,69 demandes/jour),
- dont 179 contacts en juillet, 216 contacts en août, 416 contacts en septembre, 328 en octobre, 365 en novembre et 277 en décembre.

Principales thématiques abordées : dossiers de retraite, demande préalable pour cartes d'identité et passeports, CAF, assurance maladie, impôts, emploi, handicap, énergie, logement, mobilité et solidarité.

Le taux de satisfaction des demandes par l'EFS (en un ou plusieurs rendez-vous) : 83,50 %. Les autres demandes requièrent l'accomplissement de démarches en autonomie de la part de l'usager ou l'intervention des partenaires.

Les statistiques de fréquentation de l'EFS, sur les six premiers mois d'ouverture, montrent que certains créneaux horaires sont très peu attractifs pour la population, à savoir le jeudi et le vendredi de 18 h 00 à 19 h 00. Par ailleurs, la mise en place des permanences extérieures a réduit d'autant les temps de présence simultanée des conseillères à l'EFS ainsi que les temps de travail interne. Par ailleurs, il a été constaté la présence d'usagers sur le site les lundis et mardis avant 10 h 00, heure d'ouverture de l'EFS. Il a donc été décidé de fermer à 18 h 00 les jeudis et vendredis et d'avancer l'ouverture à 9 h 00 les lundis et mardis, ce à compter du lundi 2 janvier 2023.

Budget 2023

A compter de 2023, une section du Budget Principal sera dédiée à l'Espace France Services. Pour 2022, les dépenses et recettes, qu'elles concernent le fonctionnement ou l'investissement, ont été intégrées à la section « Administration Générale ». La subvention de l'Etat de 30 000,00 euros a été versée conformément à l'engagement du Préfet malgré l'ouverture au 1er juillet 2022 et non au 1er janvier.

PERSPECTIVES 2023

- Poursuivre le développement du partenariat,
- Poursuivre les formations des conseillères France Services,
- Poursuivre les travaux lancés en vue de l'extension de La Gare,
- Réaliser un bilan à 6 mois concernant les permanences EFS en communes,
- Réaliser un bilan à 1 an après ouverture de l'EFS.

Section de Fonctionnement	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Dépenses			78 083 €
Recettes			30 000 €
Section d'investissement	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Dépenses			0€
Recettes			0€

Section « La Gare » du Budget Principal :

Plusieurs services occupent aujourd'hui La Gare, il est donc logique que le bâtiment et les frais généraux y afférant ne soient plus affectés à l'Office de Tourisme. Une section est donc créée au Budget Principal, permettant d'inscrire le bâtiment à l'inventaire du Budget Principal.

En fonctionnement, les dépenses sont uniquement constituées de charges à caractère général pour l'entretien et le fonctionnement du bâtiment (chauffage, fluides, maintenance, télécommunications : dépense prévisionnelle de 16 092 € en 2023). Ces dépenses sont refacturées aux services hébergés à La Gare au prorata de leur occupation des locaux.

En investissement, les dépenses concernent exclusivement les travaux d'extension du bâtiment (marché de maîtrise d'œuvre : 35 970 €, marché de travaux : 330 000 €) et de réaménagement de l'étage (16 500 €). En recette, une subvention de 40% pour la réalisation des travaux d'extension est prévue (11 510 € de subvention pour la maîtrise d'œuvre et 115 200 € de subvention pour les travaux). 40% de subventions sont inscrites au BP, mais le plus haut taux de financement sera demandé.

Section de Fonctionnement	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Dépenses			16 092 €
Recettes			6 841 €
Section d'investissement	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Dépenses			382 470 €
Recettes			183 550 €